



DOSSIER Du projet de territoire au projet urbain (2)



FESTIVAL DES ARCHITECTURES VIVES

11 Hôtels particuliers, 11 Architectures vives

7^{ème} édition du 13 au 17 juin 2012

à Montpellier sur le thème de la SURPRISE

Les cours des hôtels particuliers vont ouvrir leurs portes au grand public pour laisser place au travail d'une jeune génération d'architectes. Le jury a sélectionné dix équipes internationales et invité cette année l'université de Laval.

Les équipes de la cuvée 2012

- Cyril Rheims, Mathieu Collos, Pérols - Montpellier, France.
- Adam Scales, Pierre Berthelomeau, Paul Van Den Berg, Rotterdam, Pays-Bas.
- MN-Lab - Gwenole Mary, Arnaud Negre, Nîmes, France.
- Tri-Oh! ateliers - Javier Peña Ibáñez, Cristina Sánchez Algarra, Madrid, Espagne - Paris, France.
- UrbanB's - Farzaneh Bahrami, Marco Ascitti, Matteo Muggianu, Enrique Enriquez, Lausanne, Suisse - Milan, Italie - Montréal, Canada.
- Samuel Berthomeau, Lucie Mothes, Yvain Renard, Bordeaux, France.
- Julie Biron, Berlin, Allemagne.
- Dondecabentes - Erik Herrera Iturat, Cristina Bestraten del Pino, Aina Bigorra Gonzalez, Barcelone, Espagne.
- Le Bureau des Affaires Scéniques - Suzanne Thoma, Domnine Jobelot, Paris, France.
- Phillip Anzalone, Stéphanie Bayard, Will Laufs, New-York, États-Unis.
- Le Collectif de la fourchette - Université Laval, Québec, Canada.

Entrée libre et gratuite de 9h00 à 19h00

Contact

Cécile Dalby : communication@festivaldesarchitecturesvives.com
Tél : 04 67 92 51 17

Festival des architectures Vives P. 2
à Montpellier du 13 au 17 juin

Jardins publics/Jardins privés
à Castries, les 29,30 juin et 1^{er} juillet

4^{ème} atelier des territoires du CAUE 34 P. 3
pour les élus et les professionnels
«Ré-investir les centres anciens»

Les itinéraires du CAUE 34 P. 3
«Espaces publics et équipements publics»

CAUE et architecture en milieu scolaire P. 4

- Expositions et outils pédagogiques pour les enseignants du 19 avril au 5 mai à «LA FENÊTRE»
- «Prenons le pli !» au lycée Jules ferry de Montpellier

«Les femmes du bâtiment font parler d'Elles !» P. 6

DOSSIER
Du projet de territoire au projet urbain (2) P. 8

Echos de la journée du 1^{er} mars P. 10

Scot de la Communauté de communes du Pays de Lunel P. 17

Lodève P. 20

Saint-Jean-de-Cornies P. 26

Autignac P. 32

Déballage P. 36

«Jardins publics/Jardins privés»

A Castries, l'Association Aldébaran fête les 10 ans de cette manifestation

Vendredi 29, samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet de 17h30 à 21h30

Une balade artistique au cœur de Castries où des familles accueillent des œuvres d'artistes contemporains dans leur jardin.

Renseignements

aldebaran8@wanadoo.fr
Aldébaran - 2 rue du cours complémentaire - 34160 Castries
Tél : 04 67 45 49 34

Responsables des projets artistiques

Odile Greiner et Valérie Lassalvy

4^{ème} atelier des territoires du CAUE34

POUR LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

«Réinvestir les centres anciens»

Jeudi 18 octobre 2012 à Lodève (34)

Pénurie foncière, lutte contre l'étalement urbain, recherche d'un urbanisme économe en consommation énergétique et foncière... **oui, le renouvellement urbain des centres anciens a un bel avenir !**

Pour autant, il suppose des interventions et des montages financiers complexes. Mais en préalable à l'opérationnel, des études urbaines bien conduites facilitent les programmations en répondant aux aspirations contemporaines des habitants. L'intérêt d'habiter en centre ancien se mesure à l'aune des qualités urbaines d'un quartier et plus largement de celles de la ville : mixité, amélioration des équipements et des services, diversité des espaces publics...

Ce quatrième atelier se propose d'inventorier les moyens et les méthodes de réinvestir les centres anciens et d'éclairer, par des témoignages et des exemples, les questionnements actuels.

Programme détaillé courant septembre 2012.



LES ITINÉRAIRES DU CAUE 34

POUR LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

Itinéraire 1 • «Espaces publics et équipements publics»

Jeudi 4 octobre 2012

Les équipements et les espaces publics sont, au cœur des villes et des villages, la clé de voûte du système d'organisation social et spatial. Les enjeux sont multiples, politiques et médiatiques, car à travers les lieux et bâtiments publics s'exprime l'image de la ville. Ils reflètent aussi l'efficacité et la qualité de l'action publique, au plan social et culturel, par les échanges et les rencontres qu'ils génèrent. Leur gestion au quotidien et dans la durée tiennent donc une place importante dans les préoccupations des élus. La réussite d'un espace ou d'un équipement public résulte d'un processus qualitatif, actif depuis sa programmation jusqu'à sa réalisation.

L'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon propose aux élus et professionnels intéressés de visiter des réalisations exemplaires et d'en rencontrer, à cette occasion, les maîtres d'ouvrage et les concepteurs.

Soucieux d'enrichir la réflexion des élus, les CAUE souhaitent ainsi leur offrir de nouveaux espaces d'échanges sur des questions concrètes touchant à la gestion des communes. La pratique des visites sur une journée a prouvé son efficacité, y compris grâce aux échanges et aux liens qui en résultent.

Les détails du programme proposé par le CAUE de l'Hérault et ses modalités d'inscription seront envoyés par mail, courant septembre 2012.

Expositions et outils pédagogiques pour les enseignants

du 19 avril au 5 mai 2012

Exposition ouverte les jeudis, vendredis, samedis de 15h à 19h00 - Entrée gratuite à «LA FENÊTRE*», 27 rue Frédéric Peyson à Montpellier (quartier gare)

Durant l'année scolaire 2010-2011, 350 lycéens de l'Hérault, du Gard et de l'Aude ont été les acteurs d'un projet pédagogique alliant photographie et écriture. A l'initiative de l'Union Régionale des CAUE, un ouvrage et une exposition sont nés : «**Regards sur mon espace public, circuler ou se caler ?**». Un panorama inédit des villes et villages qui nous questionne à travers le regard intransigeant des jeunes habitants : visions sans complaisance, poétiques, touchantes, pertinentes et toujours sincères des paysages du quotidien, ceux que nous ne voyons plus à force de trop les voir.

Les CAUE sont très engagés dans la sensibilisation à la qualité du cadre bâti auprès des jeunes et de leurs enseignants. 2009 aura marqué l'entrée dans les programmes scolaires d'un enseignement d'Histoire des

Arts à l'école, au collège et au lycée. En accordant une place aux «arts de l'espace», l'architecture, l'urbanisme, les paysages prennent toute leur place en favorisant des situations pédagogiques nouvelles, encourageant les liens entre la connaissance et la sensibilité ainsi que le dialogue entre les disciplines. Cet enseignement nouveau constitue une opportunité pour affirmer les principes des actions des CAUE vis-à-vis du jeune public : former de futurs adultes aptes à une participation active et avisée à leur cadre de vie.

Une demi-journée d'échange et de partage avec les enseignants autour des outils pédagogiques réalisés par les CAUE de la région est prévue le 25 avril de 14h30 à 17h30.

Seront également présentées des expositions, témoignages de démarches d'apprentissage de la ville et de l'architecture, que mène le CAUE de l'Hérault auprès des scolaires.

- «L'Observatoire Photographique du Paysage de l'Hérault»
- «L'Observatoire Photographique du Paysage du lycée Champollion de Lattes»
- «10 ans d'architecture au collège»
- «Classes cabanes».

Odile Besème - CAUE34

**Née de la transformation d'un ancien garage automobile en centre d'art associatif, «LA FENÊTRE» a pour vocation de faire la promotion de l'Architecture et des Arts appliqués et visuels, à travers l'organisation d'expositions, de rencontres, d'ateliers, de projections et d'événements divers.*

REGARDS sur mon espace public

EXPOSITION du 19 avril au 5 mai 2012

à LA FENÊTRE, 27 rue Frédéric Peyson à Montpellier

Ouverture de 15h00 à 19h00 les jeudi, vendredi, samedi

Entrée libre

Outils pédagogiques d'apprentissage de la ville et de l'architecture

le mercredi 25 avril 2012

PROGRAMME	14h30	Les CAUE et la formation des enseignants Brigitte Mas, directrice du CAUE 34
	15h00	Expériences et outils pédagogiques au service des enseignants Odile Besème, architecte au CAUE 34, Françoise Miller, architecte au CAUE 30 Myriam Bouhaddane, paysagiste au CAUE 30
		Les Observatoires Photographiques du Paysage Frédéric Hébraud, photographe et graphiste au CAUE 34 Christelle Martin, enseignante au lycée Champollion de Lattes et ses élèves
	16h00	Echanges et débat Les outils, les ressources, les formations d'enseignants, les réseaux...
	17h00	Fin des travaux
	18h00	Vernissage de l'exposition

«Prenons le pli !»

**Un atelier pour «se mettre au pli»
au lycée Jules Ferry de Montpellier**



© Photos CAUE34

L'enseignement des arts appliqués dans les classes de BEP est une discipline qui met les élèves en situation de comprendre leur environnement immédiat, d'élargir leur culture artistique, de s'exprimer et de communiquer plastiquement. Parmi les champs artistiques à explorer, l'architecture, le design, le stylisme... sont bien présents.

De la rencontre entre Sylvie Cayon, enseignante en arts appliqués au lycée Jules Ferry et Odile Besème, architecte du CAUE de l'Hérault chargée de la mission de sensibilisation auprès du milieu scolaire, est née l'idée d'explorer la notion de «pli».

Le pli est en effet très présent dans le domaine des arts. Il est au cœur du travail de nombreux professionnels de la création (architectes, designers, stylistes...). Le pli est perçu dans l'architecture comme «générateur d'espaces». Certains architectes s'inspirent directement de l'origami, art de pliage du papier.

A partir de la présentation d'exemples de projets architecturaux, mobiliers, vêtements utilisant le pli, 18 élèves de brevet professionnel esthétique ont expérimenté les déclinaisons du pli : recherche, essais, manipulations de feuilles de papier, jusqu'à la création de chapeaux en papier...

Un défilé de présentation de ces chapeaux a été le point d'orgue de l'aventure.

Odile Besème - CAUE34



De gauche à droite :
Marine, Sandy, Dorie et Yolaine





«Les femmes du bâtiment font parler d'Elles !»

© Photos François Vacher

Plâtrière, électricienne, carreleuse, métallière, conductrice d'engins, architecte, peintre en bâtiment, plombière, couvreuse zingueuse... des métiers féminins dans un univers encore bien masculin... pour l'instant !

Le secteur du bâtiment est-il apte à offrir des possibilités de carrière aux femmes ? La réponse est dans la question ! L'association «Les femmes du bâtiment font parler d'Elles !» a déjà prouvé que les femmes peuvent intégrer des métiers naguère masculins et s'y épanouir. Christine, Nadine, Julie ou Valérie manient avec dextérité et professionnalisme truelles et pinces et entendent le faire savoir. Leur association a déjà fait parler d'Elles en éditant en 2011 un calendrier où elles s'exposent. «*C'est une manière de communiquer*, explique Valérie Garnier, architecte à Montpellier et membre de l'association, *une façon de promouvoir et de valoriser la présence des femmes dans les métiers du bâtiment*». A travers des images drôles et positives, réalisées par François Vacher, photographe professionnel, ce sont 12 clichés qui illustrent les 12 mois de l'année mais aussi une exposition qui mêle créativité et humour dans une mise en scène soignée et très «pro». En effet, question professionnalisme, elles se posent là, même si dans bien des cas, c'est l'humour qui sauve la situation. A titre d'exemple, allez donc trouver les toilettes pour dames sur un chantier. Combien de femmes architectes subissent la même question à l'annonce de leur profession: «architecte d'intérieur ?». Il est bien connu que les femmes s'occupent de la «déco» ! C'est pourquoi, du recul «*il en faut !*» confirme Valérie Garnier. D'ailleurs, ces histoires vécues, les situations cocasses, les anecdotes et autres gags désopilants alimentent déjà leur projet 2012 qui se concrétisera par une bande dessinée intitulée bien sûr : **«Les femmes du bâtiment font leur BD !»**. Parties en délégation à Angoulême, les contacts sont pris et le projet est dans les tuyaux... Toujours une longueur d'avance et un nouveau défi à l'horizon 2013, l'adaptation de la BD en pièce de théâtre...

Isabelle
Architecte

Susciter des vocations

Les «femmes du bâtiment» parlent d'elles en proposant des interventions dans les établissements scolaires sous forme de débats autour de leur exposition, mais également à travers des ateliers d'initiation : pose de carrelage, pose d'enduits, peinture, création de maquettes... sur une ou deux journées. En mars 2012, le lycée Léonard de Vinci les a accueillies.

Si les progrès techniques ont nettement amélioré les conditions de travail des hommes, ils rendent ainsi accessibles aux femmes des métiers devenus moins pénibles. Les efforts physiques ont diminué grâce à des outils mieux adaptés.

Les mentalités évoluent et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes apporte un enrichissement à tous. Et les femmes le prouvent.

Michèle Bouis - CAUE34



L'exposition installée au lycée Léonard de Vinci à Montpellier à l'occasion d'une table ronde avec les élèves

Quelques chiffres

Le nombre de jeunes filles en apprentissage est passé de 0,46% en 1993 à 1,32% en 2005 tous métiers confondus (chiffres CAPEB 2007), soit une multiplication par 3 en 12 ans. Elles constituent 10% des effectifs salariés du BTP en 2007, contre 9,1% en 2000.

«Les femmes du bâtiment font parler d'Elles !»

Association loi 1901 créée en 2009

1427 chemin de Valloncourt 84300 Cavaiillon.

www.lesfemmesdubâtimentfontparlerd'elles.fr

Contact pour l'Hérault : Valérie Garnier

vgarchitecte@free.fr - Tél : 06 20 89 57 63.

L'exposition «Les femmes du bâtiment» est disponible gratuitement auprès de l'association.



Du projet de territoire au projet urbain (2)

A travers ce deuxième volet consacré aux démarches de projets urbains en cours, sur différents territoires du département de l'Hérault, le CAUE poursuit ses observations sur les relations entre projets élaborés à l'échelle intercommunale et projets communaux. Il prend appui sur le troisième «Atelier des territoires», qu'il a organisé à Saint-Martin-de-Londres le 1^{er} mars dernier et qui rassemblait des témoignages d'élus et de professionnels de l'aménagement confrontés, au quotidien, aux difficultés de faire émerger des projets territoriaux cohérents : de quelle manière, l'organisation de l'aménagement d'un bassin de vie, d'une même entité géographique, influence-t-elle ou structure-t-elle les projets communaux et réciproquement ?

Jeu d'échelles

A l'évidence, un territoire ne peut pas tout faire ni tout traiter ! Les enjeux économiques, de transports, d'énergie, d'eau, ou encore les questions foncières relèvent des grands territoires, de politiques «interterritoriales». Le traitement des enjeux d'urbanisme, d'habitat et de déplacement pose la question de la pertinence des échelles de territoires auxquelles ils sont abordés.

Les deux premiers Scot de notre département approuvés - celui de la Communauté de communes du Pays de Lunel et de la Communauté d'Agglomération de Montpellier - ont 6 ans et font l'objet de premiers bilans. Des actions concrètes ou projets émergent, directement issus des projections territoriales. Cinq autres Scot se mettent en place. A l'échelle de la région cela représente dix-neuf Scot. Peu à peu, ces démarches devraient permettre la mise en place de projets structurants et diffuser des attentes qualitatives en matière d'aménagement... Les démarches qui sous-tendent l'élaboration de ces documents de planification sont inégales dans l'affirmation des objectifs qu'elles se fixent, mais toutes créent un mouvement de prise de conscience sur des enjeux qui dépassent largement l'échelle communale.



La commune relais essentiel

Mais la nécessité d'adapter des orientations aux réalités des projets engagés, de tenir compte des pressions entre intérêts publics et privés, place la commune au cœur des négociations entre acteurs de l'aménagement. Et c'est à l'échelle communale que s'appréhende concrètement le cadre de vie et le quotidien des habitants.

Afin de se munir d'un document d'urbanisme adapté, les équipes municipales doivent définir une vision d'avenir de l'espace communal dans ses composantes spatiale, économique et sociale, culturelle et environnementale, c'est à dire élaborer **un projet urbain**.

Le CAUE, en partenariat avec les grandes collectivités - Région, Département, intercommunalités - soutient le principe de l'élaboration d'études urbaines - plusieurs formules existent -, si possible préalables à une création ou révision de PLU, sur des sites pré-identifiés et à enjeux. Elles permettent aux équipes municipales, avec l'assistance de professionnels formés aux projets d'aménagement et le suivi de partenaires-conseils, de formaliser leur projet urbain, «d'alimenter» les documents de planification, d'éclairer le choix d'une procédure d'aménagement et de donner un cadre aux opérations, publiques ou privées, qui se feront jour.

Ce n'est pas un hasard si ce type d'études est promu par les grandes collectivités, avec des objectifs précis :

- la Région avec sa catégorie étude au sein de son appel à projets «Nouvelles Formes Urbaines Durables»,
- le Département qui soutient des approches préalables permettant aux municipalités d'anticiper leur développement urbain,
- la Communauté d'Agglomération de Montpellier qui systématise les études urbaines et la production de plans de référence sur ses secteurs jugés à enjeux,
- ainsi que la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault qui développe aussi ce type d'approche.

Peu à peu, de nouvelles manières de travailler, de croiser les visions et les enjeux apparaissent, ainsi que de nouvelles façons de penser le logement et au-delà, nos modes de vie.

échos de la journée
du jeudi 1^{er} mars

«Du projet de territoire au projet urbain»

Quelle articulation entre les objectifs énoncés à l'échelle d'un territoire intercommunal et ceux attendus ou souhaités à l'échelle communale ?

C'est autour de cette problématique, posée par le CAUE de l'Hérault à Saint-Martin-de-Londres au cœur même de la Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup, que se sont rassemblés plus de soixante dix élus et professionnels. Ils ont été accueillis par Jean-Louis Rodier premier adjoint au maire de Saint-Martin-de-Londres, et par Christian Dupraz, conseiller général du canton des Matelles et vice-président du CAUE.

En charge de la mission de conseil auprès des collectivités locales au CAUE de l'Hérault, Sylvaine Glaizol ouvre le débat en mettant en évidence «l'émergence d'une vision collective malgré les incohérences des découpages territoriaux et la complexité de ce que l'on appelle

le «millefeuille territorial». Nous assistons sans doute à l'émergence d'une vision collective ou partagée des enjeux de territoires. L'idée - diffusée par la loi SRU - de rompre avec les modes de production de l'urbain qui ont caractérisé jusqu'à maintenant l'urbanisation périurbaine ou les extensions de village, semble partagée par tous ou presque. Les documents de planification regorgent de formules, conformes à l'esprit de la loi SRU, par exemple : «lutter contre ou maîtriser l'étalement urbain, diversifier l'offre de logement, préserver les paysages naturels, les espaces agricoles, protéger le patrimoine ancien», ... Mais quel est l'impact concret de ces formules sur la gestion de l'espace ?

La planification urbaine doit notamment intégrer les conséquences des changements climatiques et la raréfaction des ressources, en évitant les formes urbaines éclatées qui contribuent d'ailleurs à la fragmentation sociale.





A la recherche du chaînon manquant

Une présentation cohérente des étapes, depuis la planification des territoires jusqu'à la mise en oeuvre de projets opérationnels, débute au niveau du Scot. Le Scot obéit aux prescriptions nationales - type loi SRU - établissant les grands axes de l'aménagement du territoire et fondées sur des périmètres d'échelle variables - agglomération, communauté de communes, regroupement d'intercommunalités...

Ensuite, vient le PLU qui met au point les orientations d'aménagement en matière d'urbanisme et de droit des sols des communes, tout en respectant la compatibilité avec le Scot, lorsqu'il existe.

Enfin, les projets opérationnels, d'échelles variées - dont les ZAC - les opérations d'ensemble... s'inscrivent dans les PLU,

Cet emboîtement des échelles et cet enchaînement dans la durée relèvent, bien sûr, d'une vision idéalisée.

En pratique, «sur le terrain», il n'est pas rare qu'une somme de PLU/POS déjà approuvés influence les orientations d'un territoire intercommunal, que les projets opérationnels ou les pressions foncières déterminent les orientations d'un PLU... Bref, le mouvement n'est pas seulement descendant.

La nécessité d'adapter des orientations aux réalités des projets pré-engagés, de tenir compte des pressions entre intérêts publics et privés... **place la commune au cœur des mouvements, du jeu des acteurs et des négociations.**

Dans cette mécanique descendante, du Scot aux réalisations de projets de développement urbain, **des articulations qui ne relèvent pas de dispositifs législatifs ou de documents directement opposables, mais plutôt d'un processus d'élaboration de projets urbains, manquent.»**

Contenir l'étalement urbain, c'est trouver, dans les villes et dans des formes urbaines plus compactes, un habitat de qualité alternatif à l'offre périphérique (qualité des logements, espaces publics et services de qualité, facilité de déplacements...).



Du projet de territoire au projet urbain (2)

Echos du 3^{ème} atelier des territoires



© Photo A. Pérez - CAUE 34

Antignac a engagé une démarche de projet urbain, en préalable à l'élaboration de son PLU

Les démarches présentées au cours de cet atelier sont volontairement issues de contextes très différents et choisies pour le volontarisme des élus qui les animent avec le souci de répondre aux besoins des habitants et de rompre avec des démarches révolues.

De l'articulation des Scot aux projets communaux

Avec le premier exemple du **Scot Pic Saint-Loup - Haute Vallée-de-l'Hérault**, nous nous trouvons au cœur d'un territoire contrasté de 39 communes réunies en 2 communautés de communes et engagé dans une démarche Scot depuis 2005.

Aujourd'hui le PADD est en construction, **Sébastien Ramora**, en charge du projet au sein du bureau d'étude SCE en expose le fil rouge : «*Maintenir l'identité rurale du territoire*». Il donne un constat directement issu du diagnostic : «*La croissance démographique a marqué plus particulièrement la partie sud avec son corollaire : un étalement urbain coûteux à tous points de vue, des communes en perte d'identité par la banalisation de lotissements pavillonnaires, des jeunes aux ressources limitées contraints de partir, l'augmentation des déplacements motorisés et la saturation des routes. Au nord, un territoire plus rural qui a conservé un environnement naturel et agricole moins peuplé mais également moins équipé*». Il amorce des réponses que le PADD va tenter de concrétiser, notamment par le choix d'un urbanisme adapté et la recherche d'économies du foncier tant agricole qu'à urbaniser.

Christiane Roy, Déléguée au conseil communautaire de la CCGPSL* et maire de Notre-Dame-de-Londres, commune de moins de 500 habitants, adhère à ce diagnostic, mais revendique pour sa commune «*Un PLU qui nous ressemble ! Nous refusons de plonger*

tête baissée dans les documents réglementaires !». Elle regrette un village étalé au gré des opportunités foncières, des poches bâties très éloignées du centre et poursuit : «*Il va falloir travailler ces jonctions. Tout se joue au niveau de la rédaction du cahier des charges, il faut faire un document sur mesure et le choix du bureau d'étude revêt toute son importance. Certaines personnes sont tentées d'aller directement vers du zonage ! Nous testons avec intérêt toute la difficulté de construire un projet partagé. Quant aux modalités de concertation, nous les avons inventées, notre concertation est assez approfondie et co-construite même si elle s'est un peu transformée en usine à gaz*».

Du côté du **Pays de Lunel** (voir développement p.17) les implications directes du Scot, approuvé en 2006, montrent que si certaines orientations se concrétiseront sur le moyen et long terme, d'autres sont déjà opérationnelles. **Henri Sarrazin**, maire de Saussines et vice-président délégué à la préservation des ressources naturelles et à l'environnement à la Communauté de Communes du Pays de Lunel aux côtés de **Fabien Sanguinède**, chargé de l'environnement, de la politique agricole et des transports, présentent les grandes lignes du schéma de déplacement en mettant l'accent sur une offre très complète, une politique tarifaire attractive et un éventail de services. Un schéma de déplacements doux complète le dispositif et établit la relation avec la problématique environnementale directement liée au respect de l'écologie des milieux et à l'exigence qualitative des paysages. L'agriculture, thème fort qui soulève des inquiétudes, trouve des perspectives dans les PLU qui placent les terres agricoles sous vigilance accrue.

*CCGPSL : Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup



Communauté de communes du Pays de Lunel - A Saint-Christol, l'exigence qualitative des paysages et la protection des terres agricoles se traduisent dans le PLU

L'apport des études urbaines en préalable aux PLU

A **Autignac**, (voir développement p.32) petite commune de 800 habitants, l'équipe municipale a interrogé le Conseil Général sur la manière de maîtriser son développement urbain, puis sollicité le CAUE 34, pour l'aider à mettre au point une méthode de travail. C'est une démarche de projet urbain qui a été adoptée, en préalable à l'élaboration d'un PLU.

L'équipe d'architectes-urbanistes Torrès-Borredon, qui s'est associée au paysagiste Jérôme Classe, a été choisie pour conduire cette étude urbaine. **Laurence Borredon** insiste sur «*le sur-mesure indispensable. Il faut des propositions adaptées, surtout pas de généralités et il faut éviter d'être trop synthétique*». De telles études permettent de fournir aux équipes municipales des

points d'appui très concrets, d'envisager d'autres façons de concevoir un développement urbain, de montrer que l'étalement urbain n'est pas une maladie incurable !

Aujourd'hui, l'étude urbaine est terminée, la commune est prête à lancer son PLU. Le CAUE reste présent pour accompagner les élus dans la rédaction du cahier des charges, en relation avec le Conseil Général et une attention particulière sera portée au choix de l'équipe «*pour qu'il n'y ait pas de perte en ligne entre l'étude urbaine et le PLU*» précise **Alain Pérez** architecte-urbaniste au CAUE.

A **Félines-Minervois**, (Voir journal N° 91) **Jean-Pierre Pastre** son maire, n'hésite pas à qualifier le village de «*bout du monde*». «*Lorsque nous avons été élus, en 2008, déclare-t-il, nous sortions de 18 ans d'archaïsme*

A Félines-Minervois, un projet sensible «*de vivre ensemble le mieux possible*» à décliner sur le territoire





© Photo S. Gléizol - CAUE 34

Lodève, une étude urbaine, socle d'une vision stratégique du développement urbain

et nous étions porteurs d'un projet plein de sensations et d'émotions pour la population du village. Cependant une question demeurait : comment allions-nous inscrire ces relations humaines dans la modification de ce territoire ?

Le projet s'est développé autour de l'idée de fabriquer un programme culturel communal et pour lui donner du sens, il fallait faire venir des gens d'ailleurs. Nous n'étions plus que 390 habitants et entre nous, on s'est tellement dit de choses, que le sens s'est perdu... Aujourd'hui, le parti est d'accueillir ! Notre projet, c'est vivre ensemble le mieux possible et remplacer la relation économique par les relations affectives et l'émotion. Actuellement, nous sommes 452 habitants avec 50 enfants scolarisés !

Désormais, on s'attaque à la construction du Félines Minervoises des 20 prochaines années. Quand je suis arrivé à la mairie, il n'y avait aucun document d'urbanisme ! Très tôt nous avons fait appel au CAUE».

Alain Pérez, poursuit pour préciser la nature de sa mission : «En l'absence de tout document de planification, le CAUE a proposé un cadre d'intervention dans lequel les projets successifs trouveraient leur place avec un objectif de cohérence. Très vite, l'espace public est apparu comme l'élément fédérateur et surtout la «voie douce» qui traverse de part en part la commune et sur laquelle se rattachent les équipements publics existants et à venir. Nous avons mis au point une sorte de plan programme qui devrait éviter le coup par coup. Deux projets sont sur les rails, avec des maîtres d'œuvre : le foyer rural et les logements locatifs». **Jean-Pierre Pastre** complète le propos en rappelant la règle d'or sur la concertation, en vigueur sur la commune : «Les habitants sont au courant de tout ! Nous avons fait 6 ou 7 réunions pour préparer le projet du foyer rural. La présentation des 3 scénarios d'aménagement pour le foyer rural avec leurs implications urbaines, l'air de rien, c'était très bien !».

Au nord du département, la ville de **Lodève** a engagé une étude de définition urbaine (voir développement p. 20) que **Marie-Christine Bousquet**, maire depuis trois ans, présente dans son contexte et ses perspectives.

«L'étude de définition urbaine est aujourd'hui terminée. L'idée est d'aller vers le PLU courant 2013, mais auparavant il faut partager le projet urbain avec la population pour faire rêver les habitants au Lodève de demain. Si la ville peut être présentée d'une façon relativement idyllique, car c'est une belle ville, elle a aussi connu de grandes difficultés. Sa population se paupérise, on compte beaucoup d'îlots insalubres, des services publics un peu malmenés, des activités économiques disparues... Il y a un vrai défi à relever : comment demain transformer ces handicaps en avantages ?

Ce retard relatif par rapport à d'autres villes de la vallée ou de la plaine peut-il être une chance ? Car justement il y a tout à faire en profitant des expériences des autres avec une exigence de qualité.

Le parti pris a été d'arrêter les projets au coup par coup et cette étude de définition urbaine est un outil qui nous sert de fil conducteur pour nos actions à venir. Elle a servi à repérer des terrains à enjeux importants et nous allons tout mettre en œuvre pour ne pas rater ces rendez-vous.

Un travail important est engagé sur les espaces publics avec un premier chantier qui va débuter en septembre 2012 : la requalification du tour de ville pour permettre des cheminements doux et des accès à la rivière. Et, pour changer l'image de Lodève un peu dégradée, notre prochain défi est la résorption de l'habitat insalubre. On voit que cette étude de définition urbaine nous apporte beaucoup, car la réflexion s'en nourrit et c'est ainsi que l'on avance.»

Jean-Luc Bergeon apporte son témoignage en tant que maire de Saint-Christol, l'une des 12 communes de la Communauté du Pays de Lunel :



Jean Luc BERGEON,

Maire de Saint-Christol depuis 2001,
Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Lunel,
Président de l'Office du Tourisme du Pays de Lunel.

«Au sujet de l'articulation entre le Scot et le PLU, en tant qu'élus, nous avons l'impression de devenir des bêtes un peu étranges, car nous devons toucher à tout ! D'où l'intérêt d'être accompagnés et je souligne la présence ô combien précieuse du CAUE.

Je vais vous parler de méthode. Pour nous, l'incontournable, c'est le projet politique. Le Scot et le PLU ne sont que des documents administratifs et réglementaires qui doivent venir valider et rappeler le projet politique. Et il faut s'attacher des compétences et entrer dans la réflexion et la philosophie des personnes dont nous nous sommes entourés.

Au début, j'ai eu un peu de mal, mais j'ai retenu des messages qui bousculent les choses et qui nous conduisent à avoir des réflexions inversées. **A titre d'exemple, on nous a expliqué qu'il fallait s'occuper du jardin avant de faire la maison. Jusqu'à présent, les documents d'urbanisme ne servaient qu'à savoir où construire. Alors, nous nous sommes occupés d'abord du paysage et nous avons attendu que le Scot soit terminé.**

Je voudrais insister sur la notion de continuité politique, car tous les projets que l'on vient de présenter ne peuvent se réaliser sur un seul mandat. L'intégration du facteur temps est très importante.

Nous sommes élus depuis 2001, nous avons enchaîné une étude de définition urbaine en 2007-2008, une approche environnementale de l'urbanisme et enfin un PLU qui va être approuvé cet été 2012.

Lors de la dernière réunion publique, nous avons exprimé les grands contours du PLU et informé la population que nous n'allions ouvrir aucune nouvelle surface à l'urbanisation. Ils ont répondu : vous avez travaillé pendant six ans pour nous dire cela !

Voyez le décalage qu'il peut y avoir dans le temps et en terme de message, la perception que peut avoir la population de ce qui est en train de se faire.

De fait, **la question du temps est essentielle**, on n'est pas toujours dans le même «rétro-planning», celui des études et celui des mandats, de même avec les porteurs de projets qui ne peuvent pas attendre longtemps pour obtenir des décisions.

Mais ce qu'il faut retenir, c'est avoir un projet politique et l'assumer.

C'est toute la difficulté, il faut être en mesure de dire à la population : voilà quel est notre choix et nous irons jusqu'au bout.

A partir d'un diagnostic, on peut faire des choix différents. Saint-Christol, ce sont 1000 hectares agricoles et viticoles et 5 domaines. Nous avons choisi de développer les filières agro-touristiques, œnotouristiques et de pleine nature, cela signifie : **la protection de certains espaces, la fin de l'étalement urbain et un développement économique sous-tendu par cette logique.** On retravaille la densité du village, les dents creuses, tout en gardant en permanence à l'esprit cette colonne vertébrale pour s'y référer.

Tout ce que l'on fait sur la commune, aujourd'hui, l'est par rapport à cette ligne directrice et aux grandes indications du Scot du Pays de Lunel.

A Saint-Christol, le pôle œnotouristique est en cours de finalisation, mais ce projet vient s'adosser à trois parcs de loisirs, trois centres équestres, une résidence de tourisme de 200 lits. Cet apport d'argent permettra de créer un complexe sportif dont la commune avait grand besoin. Les équipements et des espaces publics structurent l'espace de la commune.

Mais la vraie démarche qui nous a permis de nous faire entendre, c'est la démarche économique qui reste le nerf de la guerre. Quand on dit à des vignerons : vos terrains ne seront pas constructibles, mais à proximité une résidence de tourisme va être réalisée, cela représente 30% de recette supplémentaire pour les commerces locaux. Ce sont autant de personnes qui achètent des cartons de vin dans les caveaux et vont aussi s'approvisionner dans les commerces.

Les élus sont très sollicités sur une quantité de compétences qu'ils n'ont pas et quelquefois, il est très compliqué de faire passer auprès de la population les résultats de réunions très techniques, il y a un décalage énorme.

Comment expliquer ce qu'est une étude urbaine, une AEU ? Alors que devant nous, 90% des personnes veulent savoir si leur terrain est constructible et s'ils vont pouvoir faire une maison pour leurs enfants ou développer leur activité...

C'est pourquoi, la seule façon de s'en sortir c'est de se référer au projet politique et à la réalité du projet d'urbanisme».

Jacques Teissier, responsable du service urbanisme et informations géographiques au Conseil Général commente les exemples : «l'étude de définition urbaine sur Lodève est très significative. En effet, et on l'a bien compris, une étude urbaine n'est pas une fin en soi, c'est même le début d'un travail qui va conduire vers un programme d'actions qui demande encore beaucoup d'efforts à fournir.

Du projet de territoire au projet urbain (2)

Echos du 3^{ème} atelier des territoires

A ce propos, j'aimerais faire quelques observations. Nous avons vu que les études urbaines concernaient aussi bien des petites communes que d'autres plus importantes. Mais quelques soient les territoires d'intervention, **ce qui est important c'est la démarche de projet**, c'est le point commun à toutes les démarches, mais elle suppose la présence de plusieurs ingrédients pour que précisément ce projet réussisse.

- Le premier, c'est **la forte détermination des élus** et, avec le recul que nous avons dans l'accompagnement des études, nous avons vérifié que leur réussite dépend de l'engagement des élus. Ce sont des études qui durent longtemps et qui demandent de l'organisation, de la rigueur et de la conviction de la part des élus.

- Le deuxième, c'est **le temps**. Il faut bien se dire qu'en urbanisme, tout ne se résout pas du jour au lendemain. Il faut vraiment s'inscrire dans un temps long et c'est souvent l'affaire de plusieurs mandats pour mettre en œuvre un projet ambitieux.

- Le troisième, c'est **la nécessité de mobiliser des équipes avec des compétences pluridisciplinaires** et c'est important à souligner, car pour réaliser un bon projet urbain, il faut des équipes d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes. On voit bien l'importance du paysage pour aborder la qualité du projet urbain et cela signifie aussi un peu d'argent. Il faut bien aborder cette question-là !

C'est pourquoi si l'un de ces trois ingrédients vient à manquer, il sera difficile de réaliser un projet urbain de qualité.

Mais avant tout, il ne faut pas perdre de vue que **l'objectif du projet urbain, c'est sa capacité à créer un cadre de vie aux habitants**.

Par exemple, si l'on raisonne sur de la densité urbaine, on gagne de l'espace public et celui-ci va devoir être travaillé d'autant plus qualitativement.

Dans une logique d'économie de foncier, la question de l'espace agricole est préoccupante. Nos équipes mesurent la consommation des terres agricoles et cela

donne un peu le vertige. Sachez que les chiffres montrent que tous les six ans l'équivalent d'un département en France disparaît. Cette prise de conscience nous force à réagir.

Finalement, travailler la qualité de nos espaces urbains, redynamiser les centres anciens, c'est se donner la faculté de ne pas faire d'extensions urbaines qui impactent ce foncier agricole.

Malheureusement, nous constatons que bien souvent les PLU manquent d'un volet diagnostic agricole et précisément, **si nous avons la chance de faire une étude urbaine, antérieure à la révision d'un PLU, la gestion économe du foncier agricole s'en ressentira**.

Un mot sur les aides qu'apporte le Département aux études urbaines, ce qui n'est pas naturel puisqu'un Département n'a pas la compétence en droit des sols. Mais, c'est une singularité dans l'Hérault, qui a une entrée avec les Scot et les documents d'urbanisme en tant qu'organisme associé et qui, depuis 2005, développe une politique liée au foncier urbanisable avec une série d'outils d'intervention dont font partie les aides aux études urbaines.

Toutefois, le financement d'une étude n'est possible que dans la mesure où certaines conditions sont réunies. Il faut que le projet soit en phase avec les politiques départementales prioritaires, que le logement social ou la diversification du logement soient effectifs. Ce sont des aides qui interviennent également dans le cadre d'un contrat de territoire. En aucun cas, le dispositif est automatique. Il s'agit d'un outil, parmi tant d'autres qui existent dans l'urbanisme opérationnel. Les aides peuvent aussi prendre la forme d'un portage foncier par exemple dans le cadre de ZAC (zones d'aménagement concertées). Ces dispositifs placent le Département au plus près des communes».

Michèle Bouis - CAUE34



Le Scot de la Communauté de communes du Pays de Lunel

Faire rimer actions avec orientations

A travers le bilan intermédiaire de son Scot, la Communauté de communes du Pays de Lunel vérifie la bonne adéquation des actions mises en place sur le territoire avec les premières intentions figurant dans le Document d'Orientations Générales.

Approuvé en juillet 2006, le Scot de la CCPL fait l'objet d'un bilan triennal en 2009 qui permet aux élus et aux techniciens de revenir «aux fondamentaux» du projet intercommunal et d'évaluer l'avancement des actions concrètes dans les communes. Axé sur les principales orientations du DOG, ce bilan vise à mesurer les implications du Scot en matière de gestion des déplacements, y compris en mode doux, et de soutien aux activités agricoles afin de faire rimer actions avec orientations.

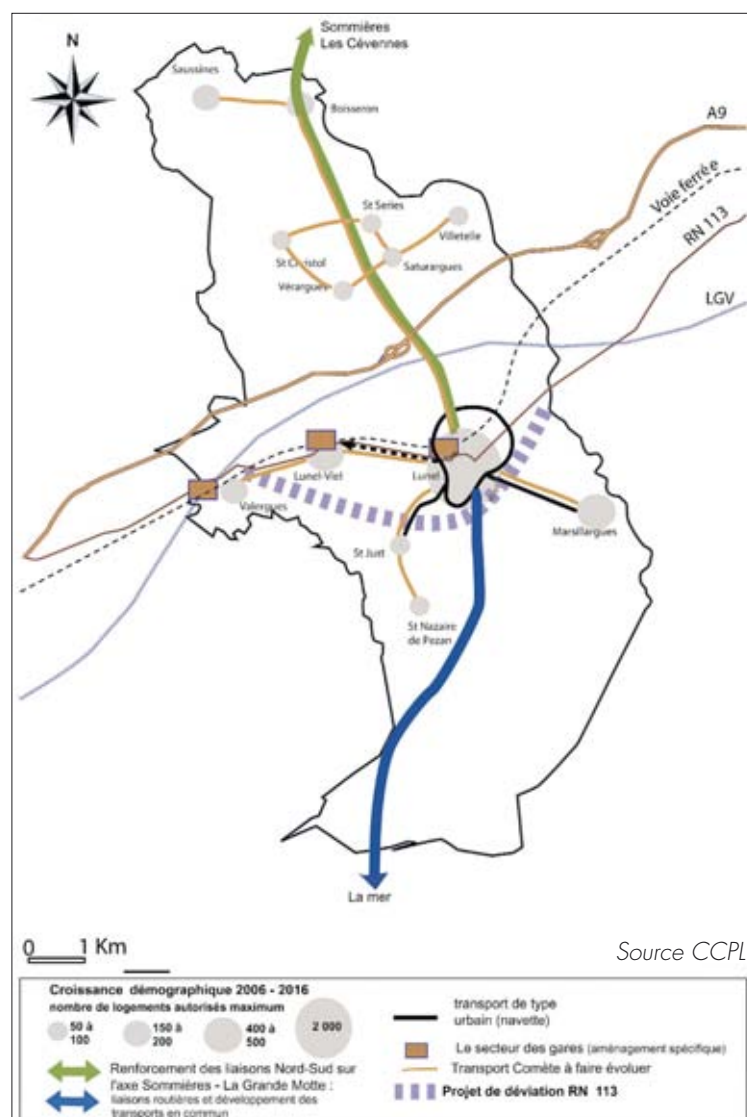
Lors du 3^{ème} Atelier des territoires, **Henri Sarrazin**, vice-président délégué à la préservation des ressources naturelles et à l'environnement, et **Fabien Sanguinède**, chargé de l'environnement, de la politique agricole et des transports à la CCPL, sont revenus sur trois actions phares.

Les schémas de déplacement

En 2007, une étude de faisabilité est menée à l'échelle intercommunale pour travailler sur l'offre de transport et répondre à deux objectifs : garantir l'accès à un transport collectif régulier à 80% de la population et renforcer les liaisons Nord-Sud pour relier les villages à la gare de Lunel.

Le réseau des transports intercommunaux du Pays de Lunel est inauguré en avril 2010. S'appuyant sur le maillage pré-existant, il le prolonge et couvre l'ensemble du territoire de manière homogène avec quatre lignes régulières inter-urbaines et une ligne urbaine intra-Lunel.

Du schéma d'intentions à la mise en service d'un réseau de transports intercommunal, la route est longue... mais les dessertes et le cadencement proposés aujourd'hui permettent aux habitants des communes les plus retirées d'être connectés à la ville-centre.



Mis en cohérence avec les services ferrés grâce à un cadencement augmenté, ce nouveau réseau, aux tarifs incitatifs, permet de faciliter l'accès pour tous aux services et équipements de la ville-centre et de désenclaver les communes les plus rurales. Posant les bases de l'intermodalité en devenir, un service de transports, adapté aux personnes à mobilité réduite et un service de bus consacré aux activités périscolaires, complètent ce réseau.

Les déplacements doux et le programme environnemental

Pour répondre à la volonté de proposer une alternative au «tout voiture», la Communauté de communes élabore aussi **un schéma de déplacements doux intercommunal** dont les objectifs sont de développer et de sécuriser la pratique du vélo pour des déplacements utilitaires et de définir la vocation intercommunale des axes cyclables. Les déplacements doux dans leur pratique de loisirs sont pris en charge par l'office de tourisme du Pays de Lunel.

Les modalités de mise en place de ce réseau de déplacements alternatifs sont consignées dans **un schéma d'intentions d'itinéraires cyclables accompagné d'une charte d'aménagement**. Ces documents sont communiqués aux communes qui doivent en intégrer les principes dans leurs documents d'urbanisme.



© Photo. S. Glätzl - CAUE 34

Les chemins de desserte des terrains agricoles sont des voies naturellement propices aux déplacements en mode doux.

Le programme agricole

Avec pour objectif global de **préserver la vocation agricole des terres**, des prescriptions sont élaborées pour l'ensemble des documents d'urbanisme des communes du territoire intercommunal :

- Dresser un état des lieux agricole et paysager par commune afin d'identifier les projets des agriculteurs
- Préserver les secteurs AOC et les terres à forte valeur agronomique,
- Instaurer des zones agricoles inconstructibles dans des

secteurs à forte valeur paysagère,

- Identifier et réglementer le patrimoine bâti pour en faciliter la reconversion.

Parallèlement, au sein de la Communauté de communes, un travail est mené sur le maintien des activités agricoles sur le territoire avec la diversification des productions et des activités d'une part et la valorisation des produits par une politique de qualité et le développement de circuits courts de commercialisation d'autre part.

Le domaine du château Grès Saint-Paul, caractéristique des coteaux viticoles du lunellois



© Photo. S. Glätzl - CAUE 34

Sur ce volet agricole, **Fabien Sanguinède** estime que **«le travail de l'intercommunalité consiste à organiser une demande de proximité bien réelle et à structurer une offre locale qui est largement déficitaire pour y répondre»**. Depuis 2006, d'importants travaux ont été menés dans ce sens : associations de producteurs, initiatives de fermes ouvertes et de marchés paysans, etc. Une campagne de sensibilisation est menée auprès du grand public sur les enjeux liés au développement agricole qui a conduit à la création d'une association de consommateurs pour le rapprochement production/consommation.



© Photo... 4 vents

L'interaction entre le village de Saint-Nazaire-de-Pézan et l'activité agricole qui se développe à son contact laisse penser que les circuits courts ne sont pas une utopie.

Propos recueillis par Xavier Mestre - CAUE34

Guide de recommandations / Patrimoine et environnement dans les PLU

Parallèlement aux applications concrètes, la Communauté de communes du Pays de Lunel a confié au CAUE de l'Hérault l'élaboration d'un guide de recommandations visant à l'articulation du Scot avec les PLU. Ce document a pour objectif de rendre transversales les questions patrimoniales et environnementales dans les documents d'urbanisme.

Par ailleurs, par une analyse fine des composantes du territoire, le guide vise à renouer avec les cultures architecturales, urbaines et paysagères locales et à répertorier «les identifiants territoriaux». In fine, le guide de recommandations résulte d'une volonté de la part des élus de se doter d'un référentiel évolutif. Des fiches thématiques, réparties en quatre volets, développent des exemples, puis des préconisations relatives aux articles d'un document d'urbanisme.





Lodève, la reconquête d'une ville paysage

Projets engagés ou à engager, la liste est longue pour une petite ville de plus de 7000 habitants : extensions d'équipements, opérations de logements, reconversion de bâtiments anciens et de sites désaffectés, opération d'entrée de ville, connections inter-quartier, installation de nouvelles activités... Pour la nouvelle municipalité, une série de questions s'imposent. Comment replacer cette juxtaposition de projets et d'initiatives dans une vision ordonnée et stratégique ? Comment évaluer leur pertinence au regard d'une vision d'ensemble ? Comment instaurer l'écologie urbaine dans les actions menées ? Où mettre l'efficacité de l'action publique ? Une étude urbaine qui croise habilement sensibilité et pragmatisme permet aujourd'hui aux élus de s'engager dans une démarche de projet urbain.

Entre les plaines du littoral et les plateaux du Larzac, à une cinquantaine de kilomètres de Montpellier, lovée au creux de la confluence de la Lergue et de la Soudobre, Lodève apparaît dans un écrin boisé constitué par les monts qui l'entourent. Cette ville de passage et d'échange est aujourd'hui bordée et servie par l'A75 selon une direction Nord-Sud. La cité drapière a connu l'essor des industries textiles avec plus de 12000 habitants au milieu du XIXe siècle, puis un déclin progressif temporisé par l'ouverture d'un site d'extraction d'uranium à partir de 1974, ce jusqu'en 1997, année de sa fermeture. Malgré les signes d'une économie en crise, avec la présence de nombreuses friches bâties liées aux fermetures successives des industries, un centre qui se paupérise alors que les coteaux s'urbanisent, la ville conserve les atouts d'une échelle humaine, d'une relation permanente à la nature avec la présence des rivières et des montagnes boisées et d'un centre solidement constitué autour de la cathédrale Saint-Fulcran et son beau clocher gothique.



© Photo. F. Hébraud - CAUE34

Le portrait d'une ville «idéale»

En 2008, la ville avec l'appui de la Communauté de communes du Lodévois-Larzac, du Département et du CAUE, dresse un bilan des opérations en cours, programmées ou à engager, et liste les enjeux urbains. Cette première approche débouche sur le lancement d'une étude urbaine avec plusieurs objectifs : construire les bases d'une vision d'ensemble et vérifier les potentialités de développement et renouvellement urbains sur des secteurs identifiés, en intégrant des enjeux tels que la reconversion de friches ou de sites, la reconquête des berges et la revitalisation du centre. L'idée est non

seulement de donner une vision stratégique d'ensemble et d'inscrire dans le PLU des orientations spatiales éprouvées, mais aussi par secteurs, de mettre au point des principes d'aménagement capables de constituer un cadre aux futures interventions opérationnelles.

L'équipe constituée par Jean Canton, urbaniste, associé à Stéphane Barriquand, architecte-urbaniste et Sandra Frylender, paysagiste, est sélectionnée à l'issue d'une consultation. L'équipe de maîtres d'œuvre va d'emblée être séduite par les particularités de la ville et dresse rapidement le portrait d'une ville idéale, du moins potentiellement idéale. Leur démarche est un juste équilibre entre un argumentaire sensible, où le patrimoine bâti et paysager est une ressource, et une attitude pragmatique, qui met en avant des considérations foncières, économiques et fonctionnelles.

La ville au pas

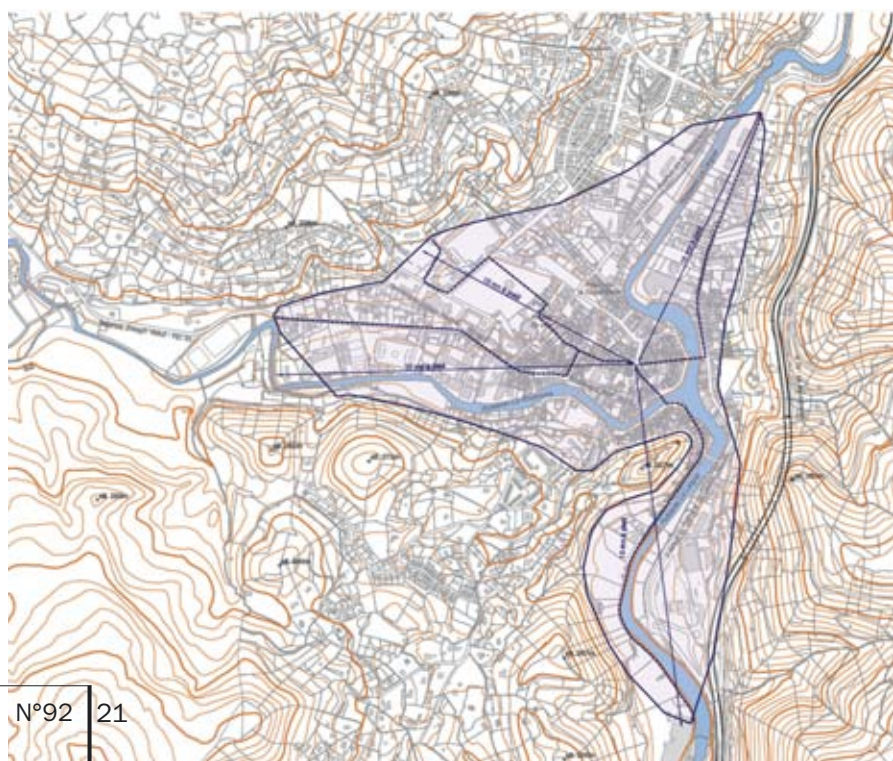
Pour aborder leur diagnostic et les thématiques incontournables de la reconquête des berges, des déplacements et liaisons inter-quartiers et surtout du rôle du centre ancien, l'équipe de Jean Canton pose un préalable : un isochrone des 15 minutes à pied défini à partir du centre. Elle dessine ainsi, à partir d'un parcours pédestre jugé aisé, un périmètre où doit se concentrer l'action publique, qui englobe les Moulinages au sud, la clinique du Souffle à l'ouest et monte au nord près du pont de Celles. L'enjeu est d'affirmer le concept de «ville confortable» sur ce périmètre qui comporte des poches de projets, des terrains plats et des friches et de favoriser le centre en accueillant de nouveaux habitants et de nouvelles activités.

Le centre au cœur des enjeux urbains : «un isochrone de 15 minutes à pied du centre, périmètre privilégié de l'action publique»

© Photo. S. Gliazzi - CAUE34

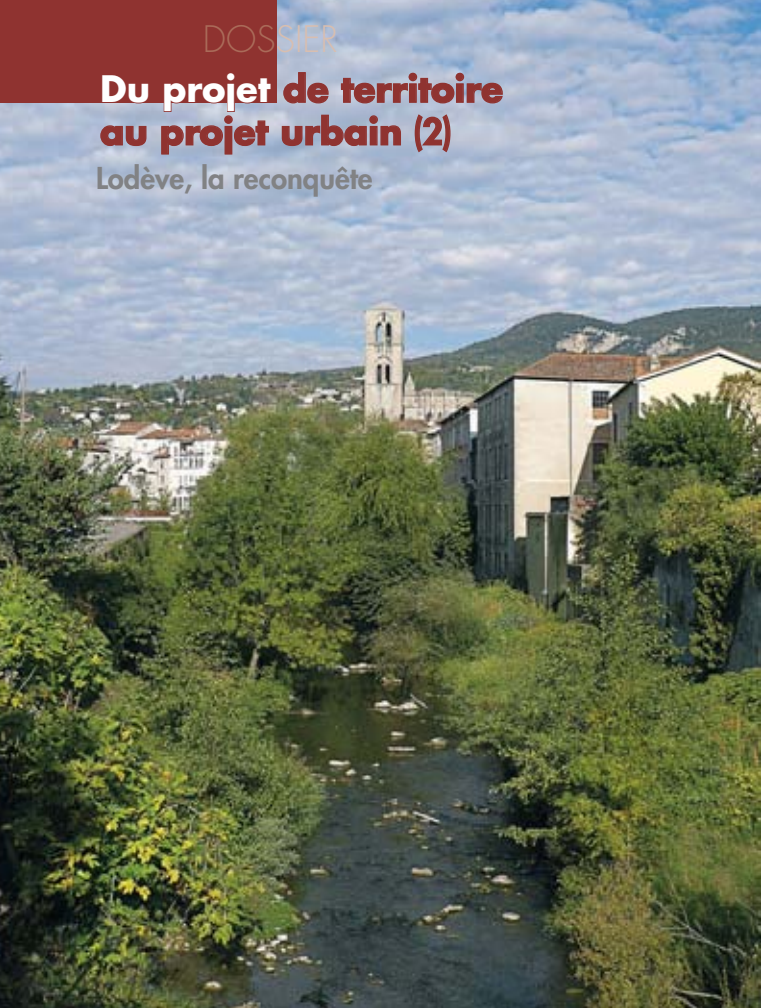


© Source Atelier des villes et des territoires



Du projet de territoire au projet urbain (2)

Lodève, la reconquête



© Photo. S. Glazol - CAUE34

L'accessibilité de la Soudobre et de la Lergue devient un sujet en soi. Les berges offrent des possibilités de parcours, de promenades, et constituent des respirations dans un tissu urbain relativement dense.

Des projections autour de six concepts

Le croisement des échelles et des sujets renvoie à six concepts : «la nécessité d'une régénération urbaine / une ville confortable autour d'un centre ville nerveux / des modes de déplacements performants, les vallées supports d'usages urbains / l'écologie urbaine au centre de toutes les actions / des limites franches à l'extension urbaine, le grand paysage, un atout sauvegardé / la culture, le patrimoine et la qualité d'accueil pour asseoir la notoriété de la ville.»

Ils vont être déclinés sur 4 sites stratégiques :

- le centre ancien et «ses agrafes urbaines»
- la colonne vertébrale de la RD 35 et des activités économiques qu'elle distribue
- les berges dans la diversité de leurs déclinaisons et le parc du Montbrun
- les extensions urbaines avec la polarité de l'entrée de ville composée d'une mixité d'équipements et de l'urbanisation de Grézac.

Les orientations du schéma directeur se mettent ainsi en place et indiquent la démarche à suivre pour transformer les orientations en projets à réaliser.

Le diagnostic explore les structures du grand paysage : monts, velums du centre et des ripisylves des rivières. Un bilan des problèmes de gestion de mobilité, avec notamment le mouvement pendulaire Montpellier-Lodève, les liens interquartier avec la RD 35, ainsi que la recherche de sites habitables complètent l'approche.

Le diagnostic met aussi en évidence l'importance des espaces mutables, espaces en friches ou délaissés ou potentiellement densifiables.

Les thématiques sont testées sur des secteurs à l'aide de coupes, schémas, principes d'occupation des sols afin de construire programmes et prescriptions.

Sylvaine Glazol - CAUE34



© Photo. S. Glazol - CAUE34



© Photo. X. Mestre - CAUE34

La reconquête de l'espace public mais aussi des berges, des sites en friches, du patrimoine paysager et bâti.



Paroles d'urbaniste

Jean CANTON

Urbaniste, en charge avec Stéphane Barriquand, architecte urbaniste et Sandra Frylender, paysagiste, de l'étude urbaine conduite sur Lodève

Lorsque j'ai découvert l'appel d'offre de la ville de Lodève, j'ai réalisé que l'on avait à faire à une vraie volonté exprimée. La municipalité savait à peu près où elle voulait aller en termes d'accueil d'activités, de maillage de territoire, de fonctionnement des espaces publics. La formulation était assez volontaire et précise pour que cela passionne. Je me rends à Lodève et tombe sur ce panorama depuis le haut. Puis j'entre dans cette ville et surprise ! C'est presque une histoire intime qui commence. **On a l'impression d'être dans une ville paysage car dans les rues, où que l'on se tourne, les reliefs sont toujours là.**

La recherche du «génie du lieu», qui fait rigoler les imbéciles et que l'on apprend avec beaucoup de conviction à l'institut d'urbanisme d'Aix, commence. Cette accumulation de grands paysages présents dans la ville, avec les cours d'eau, la découverte des manifestations estivales et les expositions du musée Fleury qui déplacent du monde, sont autant d'éléments d'une importance considérable. Il n'y a pas seulement du paysage, il y a aussi des éléments du patrimoine, la surprenante cathédrale Saint Fulcrand, l'Hôtel de Ville, le parc... Nous prenons la décision de comprendre comment ce territoire

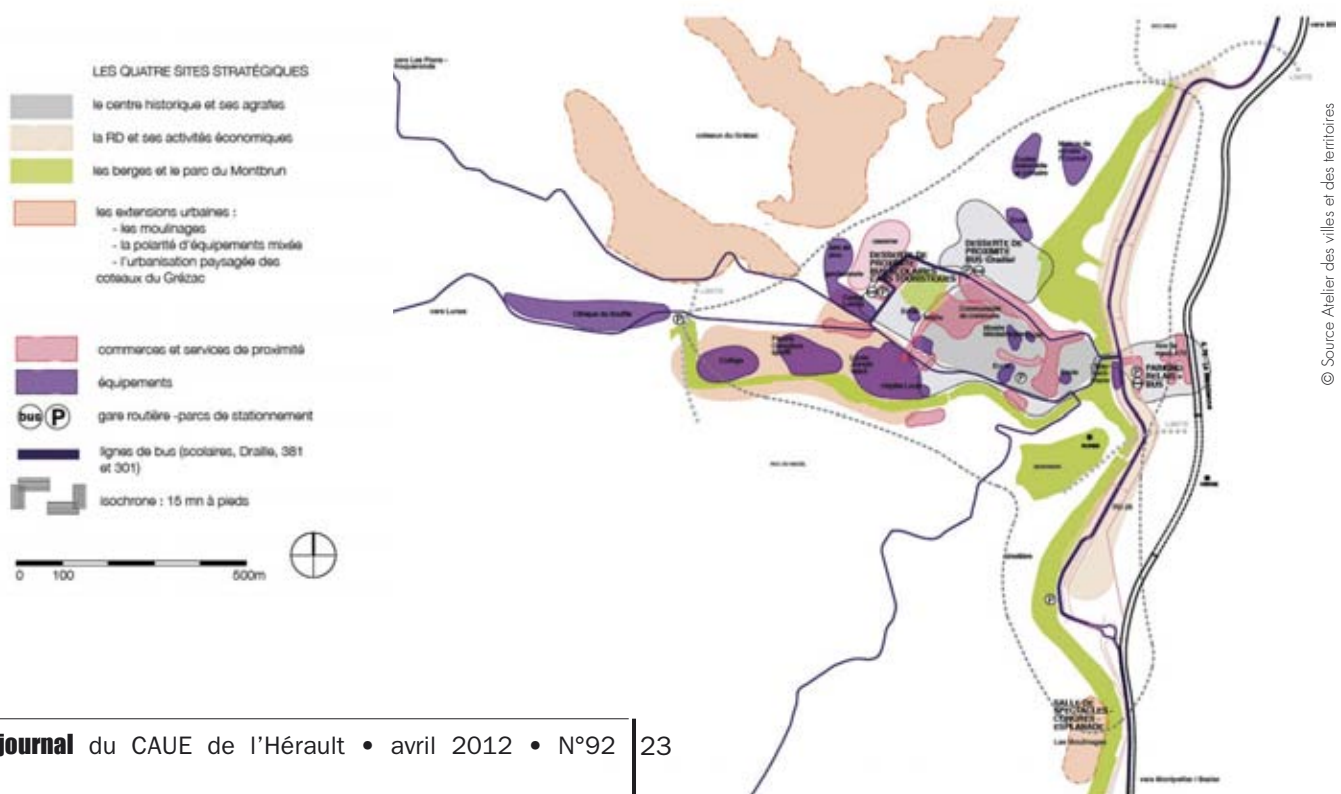
fonctionne, quelles sont les pratiques sociales, les caractéristiques historiques et géographiques. ... / ...

En même temps, nous nous apercevons que cette ville a souffert et souffre encore. On découvre de l'habitat délabré dans le centre, on sait que des activités économiques importantes ont disparu, il y a encore peu de temps. La pauvreté est visible... Bien des communes sont fortement concernées par la question du logement pour tous. Cela touche surtout des personnes jeunes ou âgées, qui ne trouvent pas dans l'habitat conventionnel, qu'il soit nouveau ou ancien, des réponses à leurs besoins... **Cette étude n'avait pas pour objet de donner forcément des réponses à toutes les questions mais plutôt de créer une façon de réfléchir pour préparer l'action.**

Dans les démarches qui sont les nôtres, en tant qu'urbanistes responsables, le fait de dessiner pose une exigence, celle de confronter les projections aux capacités financières ou foncières.

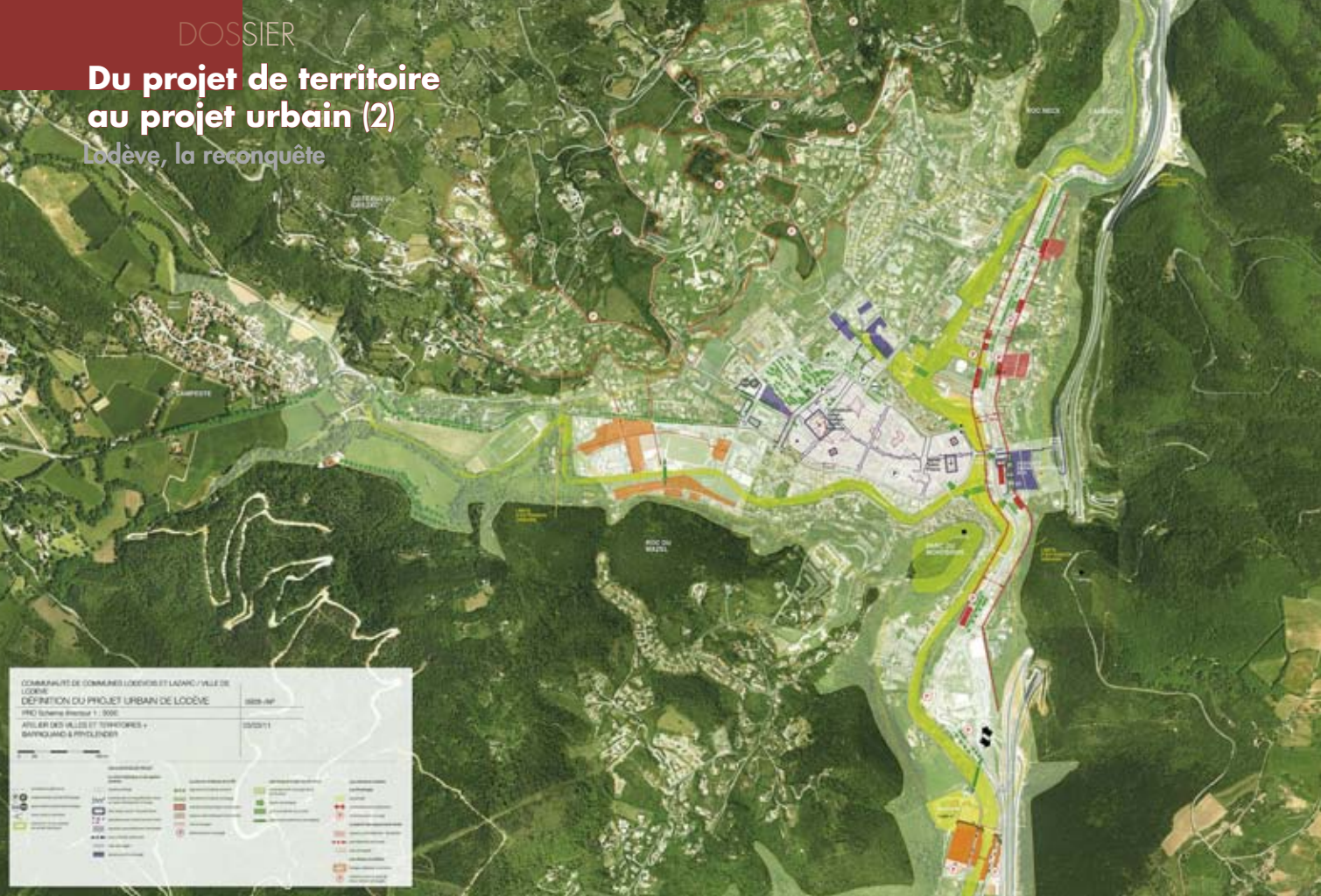
Une des idées majeures de ce genre de processus, c'est de faire en sorte qu'il puisse y avoir des débouchés opérationnels, tout en pensant que l'opérationnel ne doit pas réduire la capacité à imaginer ! ...

Six axes applicables à quatre sites stratégiques



Du projet de territoire au projet urbain (2)

Lodève, la reconquête



Un schéma directeur qui synthétise les actions à mener, dans lequel le centre est clairement identifié avec ses «agrafes», liées à certaines infrastructures, et des secteurs à enjeux.

Nous avons donc positionné ce travail dans un processus continu, d'actions qui visent à organiser les activités sur le territoire et à construire une action politique lisible et concertée.

Nous avons déterminé six «axes-concepts» applicables aux quatre sites stratégiques issus de notre diagnostic.

Le premier, **la question de la régénération urbaine**, moteur et source de développement qui aborde le centre et la question de la réhabilitation de tissus complexes, pour lesquels il faut consacrer des moyens et beaucoup de temps pour arriver à des résultats visibles. Il faut donc trouver des solutions sur ce sujet.

Le second, celui **d'une ville confortable autour d'un centre nerveux**, il s'agit de traduire la question de la proximité : aller acheter son pain sans prendre sa voiture ou amener ses enfants à l'école à pied, faire en sorte que le centre ville se repeuple en services privés. A Lodève, l'extension de l'hôpital local, et celle du lycée avec des classes de BTS, pour attirer des populations nouvelles, sont une vraie chance.

Nous avons évalué jusqu'où nous étions capable de marcher en 15 minutes. Puis nous avons dessiné un isochrone qui devient le périmètre privilégié de l'action publique.

Le troisième, concerne **l'articulation des modes de déplacement performants** et l'utilisation des vallées pour y insérer des usages urbains.

Le quatrième axe, **positionner l'écologie urbaine au centre de toutes les actions**, être capable d'évaluer les

actions et les projets au regard de critères environnementaux.

Le cinquième axe, **donner des limites franches aux franges urbaines**. Les grands côteaux de Grézac sont bien orientés et proches du centre. Une urbanisation spontanée sur des parcelles importantes s'y est développée. Nous avons étudié comment ces tissus faiblement urbanisés pouvaient, par poches, être complétés par d'autres initiatives, se densifier et se connecter au centre par un réseau piéton tout en protégeant de vastes coulées vertes. Le dernier axe, **utiliser la culture et le patrimoine pour asseoir la notoriété de la ville**. Y aurait-il des niches non exploitées ?

Nous avons repéré point par point les potentialités, découvert des gisements assez importants et repris ces axes de réflexion dans le schéma directeur. Sur la question du centre, il est clair qu'une action de réhabilitation devra s'engager pour résorber l'habitat insalubre.

Cette étude urbaine a permis de relire les caractéristiques de la ville à fortes potentialités. Elle pointe une série de sites à enjeux et donne à ces sites une boîte à outils avec des indications précises sur leurs capacités de transformation.

L'étude urbaine est achevée, nous travaillons sur les suites afin de donner des pistes pour le PLU et des pistes opérationnelles.»

Propos extraits de l'Atelier des territoires N°3

Le centre offre un labyrinthe de rues et ruelles à ré-investir.

© Photo. X. Mestre - CAUE34



© Photo. S. Glazal - CAUE34



Les berges, dans leurs diversités, offrent, non seulement, des lieux à fort potentiel mais aussi des possibilités de cheminements vers les villages voisins.

© Photo. S. Glazal - CAUE34





© Photo, S. Glazal - CAUE 34

Saint-Jean-de-Cornies, les ambitions d'une feuille de route

Au Sud du Pic Saint-Loup, dans un paysage de garrigues et de boisements, à une vingtaine de kilomètres au Nord-Est de Montpellier, la commune de Saint-Jean-de-Cornies est passée, en moins de trente ans, de 70 à 680 habitants. Le petit village, compact, adossé au flanc Nord d'un puech, s'est développé sans transition sous la forme d'une urbanisation diffuse dans des secteurs boisés, constituée de maisons individuelles isolées sur de grandes parcelles.

En 2008, la municipalité se pose les questions de son fonctionnement urbain et de la préservation de son équilibre. Elle souhaite contenir et maîtriser son développement, conforter la vie de village et le fonctionnement des équipements publics, dont l'école et la mairie, mais également intégrer le vieillissement de sa population, en diversifiant l'offre de logement.

Consultés, les services du Conseil Général et la DDTM proposent l'intervention du CAUE pour construire une démarche capable à la fois de définir un projet d'ensemble, d'identifier les projets opérationnels prioritaires (logements aidés, aménagements urbains notamment) et de donner une cohérence aux diverses perspectives d'aménagement.

Une démarche volontariste

Les élus, Michel Reboud, maire et Hubert Roux, adjoint à l'urbanisme, dressent avec le CAUE une liste d'objectifs :

- penser les extensions urbaines sur de nouveaux critères, en tenant compte des réalités économiques et des enjeux environnementaux,
- diversifier l'offre de logements en intégrant des programmes de logements aidés, en locatif et en accession,
- vérifier les capacités d'évolution du tissu urbain existant sans altérer les qualités paysagères propres aux sites,
- améliorer les déplacements piétons et cyclables,
- créer un espace public polyvalent et fédérateur près

des écoles, capable de recevoir des fêtes, animations qui s'adressent à l'ensemble du village,

- et enfin, valoriser le centre ancien et renforcer son rôle de lien, d'articulation entre les différents quartiers et équipements qui gravitent autour de lui.

Sur la base d'un diagnostic urbain et paysager, le CAUE propose la mise en œuvre d'une étude urbaine avec deux visées principales, préparer la révision du PLU et établir des orientations concrètes pour les sites destinés à recevoir des opérations d'aménagement.

L'équipe Rouaud-Bosc, architectes-urbanistes, choisie à l'issue d'une consultation, va explorer les possibilités de

développement du village, site par site, en intégrant les questions de logements, d'équipements et des espaces publics.

A l'issue de rencontres régulières, en partenariat avec la DDTM, le Conseil Général et le Syndicat mixte du Scot Grand Pic Saint-Loup, se dessine un programme repris par le CAUE pour dresser une feuille de route à l'intention des élus.

En 2011, la révision du PLU a été enclenchée et permet de poursuivre cette première étape de réflexion.

Un programme de valorisation de l'espace public est à l'étude et un programme de logements aidés à la recherche d'un bailleur social. Le Conseil Général a proposé son appui pour la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Différé qui devrait permettre d'anticiper des extensions mesurées pour lesquelles des ambitions qualitatives restent à construire.

Sylvaine Glaizol - CAUE34



© Photo M. Bouis - CAUE 34

Entrevue Michel Reboud / CAUE34

Maire de Saint-Jean-de-Cornies

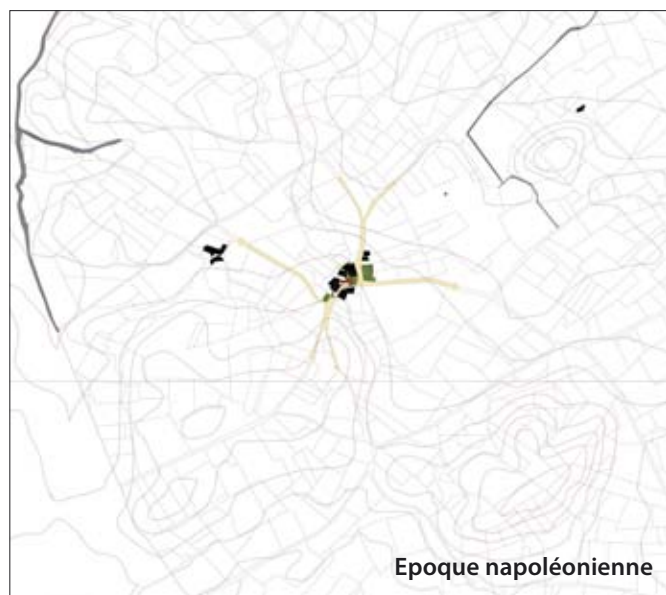
CAUE34 : Votre équipe municipale avait établi l'inventaire des problématiques à résoudre, mais quelle était votre principale difficulté ?

Michel Reboud : «En 2008, l'équipe municipale a travaillé une année avant les élections sur la question de l'urbanisme, avec une approche de terrain. Nous avons fait des constats préoccupants : une population vieillissante, un centre ancien en partie abandonné et sous utilisé et surtout notre plus grande inquiétude, l'école en baisse d'effectifs !

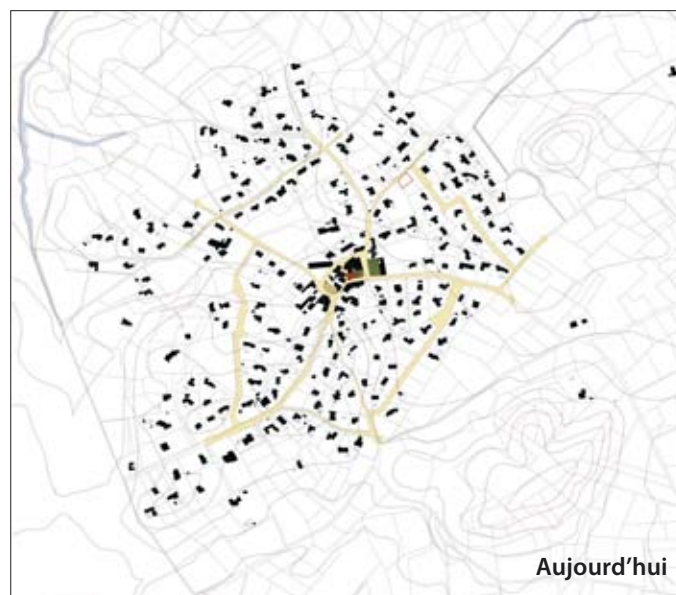
Il fallait réfléchir à la manière d'accueillir une population nouvelle, étendre le village mais comment ? et où ? C'est à l'occasion d'une «Rando Scot», organisée

par la Communauté de Communes Ceps et Sylves dont je suis président, que j'ai fait la connaissance de professionnels du CAUE en me disant tiens : voilà des compétences qui m'intéressent ! Au sein de l'équipe municipale, chacun avait bien son idée, mais personne n'était en mesure d'avoir une vision d'ensemble. C'était ce qui nous manquait !»

CAUE34 : L'étude urbaine vers laquelle vous a orienté le CAUE vous a-t-elle aidés ? «Le concours du CAUE a été essentiel car nous ne savions pas que de telles démarches étaient envisageables et nous avons adhéré. De même il nous a accompagnés dans la réalisation du



Epoque napoléonienne



Aujourd'hui

Du projet de territoire au projet urbain (2)

Saint-Jean-de-Cornies, feuille de route

cahier des charges en vue de choisir un professionnel. Il faut préciser que cette étude urbaine a été financée en partie par le Conseil Général.»

CAUE34 : Pouvez-vous décrire les principales problématiques et les impacts de l'étude urbaine ?

«La commune ne possède pas de foncier et les parcelles privées se vendent à des prix exorbitants. Il faut compter entre 220 000 et 280 000 euros pour acheter une parcelle ! Finalement, notre village se transforme petit à petit en un village dortoir qui séduit des personnes retraitées et aisées, mais pas des jeunes. C'est ce qui nous désole, un village sans école, c'est un village mort. En 2012 l'effectif est de 90 enfants, mais en 2013 la prévision est de 81 enfants ! L'école, c'est le lien social. Si nous voulons que l'école ne ferme pas de classes, il nous faut des jeunes ménages, mais ceux-là n'ont pas les moyens de se loger d'autant qu'il n'existe pas, non plus, d'offre locative sur la commune. Un certain nombre de terrains ont donc été identifiés et le plus grand d'entre eux est aujourd'hui une ZAD sur lequel nous testons des formes d'urbanisme compatibles avec des opérateurs notamment sociaux. Le centre ancien et les espaces publics ont aussi fait l'objet de propositions de restructuration. Les architectes nous ont donné le fil conducteur qui sera notre guide sur les moyen et long

termes. Nous savons à peu près ce qu'il nous faut faire d'ici les 20 prochaines années. Il ne manque plus que les montages financiers.»

CAUE34 : Que pensez-vous du recours à des professionnels dans ces démarches à la fois complexes et très sensibles ?

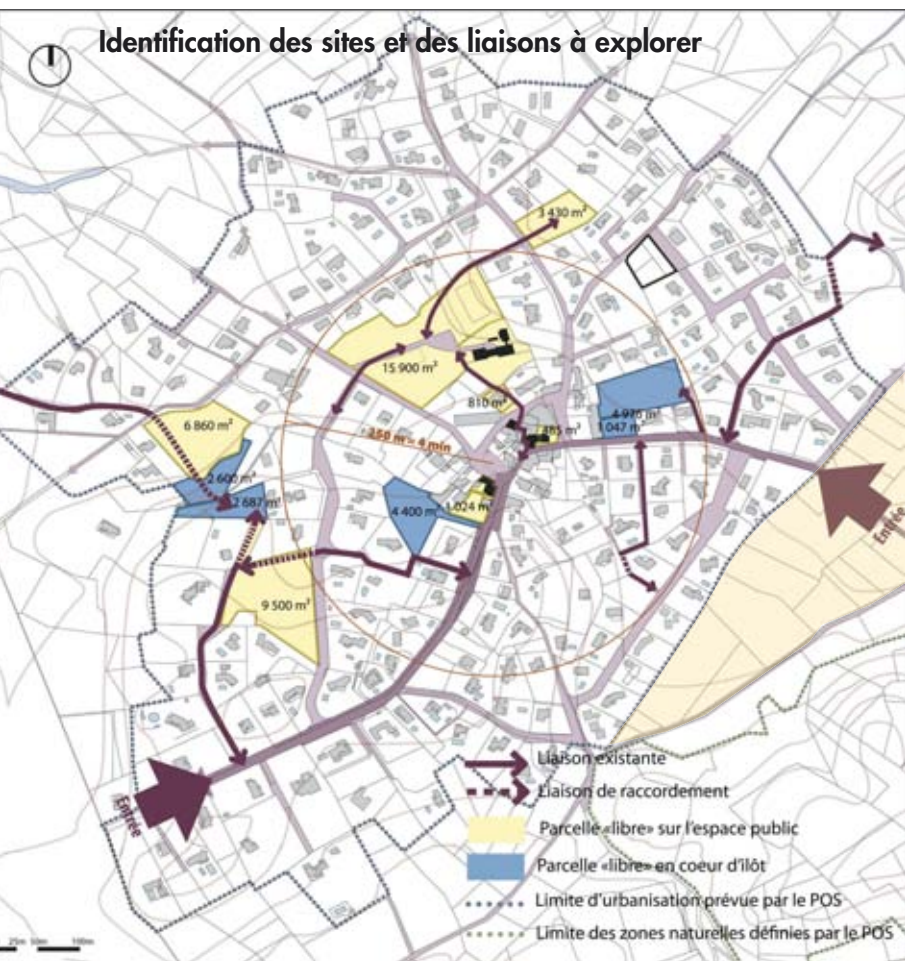
«Le fait de travailler avec des professionnels nous donne des points d'appui pour argumenter les orientations de la commune. Une fois qu'elles sont bien expliquées, les choses semblent évidentes. Pour faire des choix d'aménagement, il fallait s'appuyer sur des analyses méthodiques. Se tourner vers des professionnels, c'est obtenir des informations techniques et objectives qui nous permettent de définir nos choix politiques. Cette étude nous donne à réfléchir avant d'engager de l'argent public car, en matière d'urbanisme, les erreurs sont rarement réversibles»

CAUE34 : Comment ce travail est-il approprié par l'équipe municipale ? par les habitants ?

«Nous communiquons avec les habitants par l'intermédiaire du bulletin municipal dans lequel sont retracées les grandes lignes de l'étude urbaine. Puis, à l'occasion d'une réunion publique sur le PLU au cours de laquelle les chargés d'étude ont présenté le projet d'un point de vue technique. Mais ce qui serait le plus efficace serait d'organiser, pour la population, des visites de réalisations. Un bon exemple, c'est mieux qu'un long discours. Il faut éprouver physiquement ce que peut donner une opération d'urbanisme bien conçue. De cette manière, les habitants seraient moins inquiets sur le devenir du village.»

CAUE34 : La commune est engagée dans l'élaboration de son PLU. Comment allez-vous établir la continuité entre les éléments que vous avez retenus de l'étude urbaine et le PLU ?

«La source principale du PLU est l'étude urbaine. Nous avons bien spécifié, d'ailleurs, dans l'appel à candidatures, lancé pour la réalisation du PLU, que l'étude urbaine devait alimenter le PLU. L'étude urbaine c'est le socle du PLU. Nous veillerons à cette cohérence dans le temps. C'est très important d'avoir une vue à long terme, une vision d'avenir. On ne s'amuse plus à faire du saupoudrage, on passe à une étape plus organisée».



© Source CAUE 34

Propos recueillis par Michèle Bouis - CAUE34



Entrevue

Maxime Rouaud / CAUE34

Architecte, urbaniste

CAUE34 : Votre agence, Bosc & Rouaud, architectes urbanistes, a été sélectionnée pour réaliser l'étude urbaine de Saint-Jean-de-Cornies. Quels ont été les effets de votre première prise de contact avec cette commune ?

Maxime Rouaud : « Découvrir une commune, c'est voir des éléments que les habitants ne voient plus, c'est révéler des fonctionnements ou dysfonctionnements, c'est aussi confirmer des dispositions déjà identifiées pour les pousser plus loin, ce fut le cas d'un vaste site déjà en Zone d'Aménagement Différé ».

CAUE34 : Quelles méthodes de travail avez-vous développées avec l'équipe municipale ?

« Très vite, nous sommes entrés dans la projection et les orientations. C'est le projet qui crée les réactions et qui alimentent le travail en équipe. On peut passer beaucoup de temps sur l'analyse, certes, mais ce qui intéresse les élus, c'est la projection ! C'est pour nous une manière plus productive de faire avancer les choses.

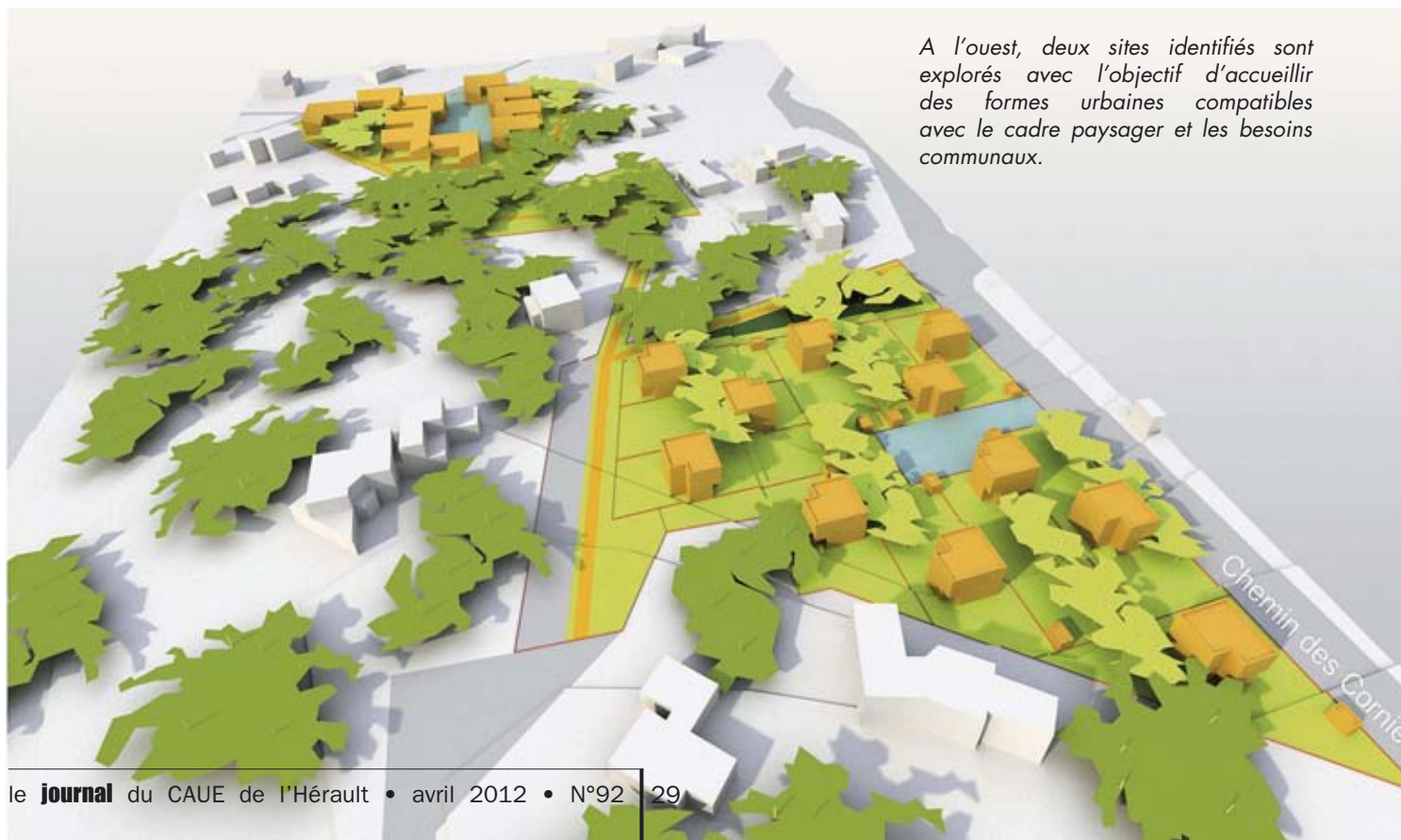
Cela dit, nous sommes arrivés après que le CAUE ait déjà fait une lecture du site et de ses potentialités, cela a fait gagner du temps et cette base a constitué notre point de départ ».

CAUE34 : Quelle est votre analyse des problématiques ?

« La première, c'est l'absence de centralité de cette commune et le manque d'espaces publics de qualité. La deuxième, et c'est un constat fréquent, c'est une urbanisation faite de maisons individuelles sur de grandes parcelles, voire de très grandes parcelles. La conséquence immédiate est la pénurie de foncier disponible et notamment pour répondre aux besoins de personnes âgées et aux jeunes.

Les uns souhaitent quitter leur trop grande maison pour retrouver un habitat mieux adapté à leurs besoins, les autres n'ont pas les moyens de se loger dans leur village ni d'acquérir un terrain ».

A l'ouest, deux sites identifiés sont explorés avec l'objectif d'accueillir des formes urbaines compatibles avec le cadre paysager et les besoins communaux.



Du projet de territoire au projet urbain (2)

Saint-Jean-de-Cornies, feuille de route

CAUE34 : Comment avez-vous intégré ces problématiques dans l'étude urbaine ?

«Dans un premier temps, nous avons exploré chaque site en étudiant ses capacités à accueillir un programme spécifique. Nous nous sommes attachés à définir des formes urbaines compatibles avec toujours le souci de donner aux élus des idées très concrètes. Par exemple sur le site de la ZAD, ce vaste espace de 3,2 ha en pied de colline, bordé de chênes verts de grande qualité, nous avons avancé des options d'organisation urbaine : conforter un front bâti du côté de la voie principale, définir les limites côté village.

Nous avons également mis l'accent sur des dysfonctionnements et proposé des solutions d'aménagements, c'est le cas de «l'îlot des écoles». Redonner une véritable lisibilité à l'école, restructurer les abords, redéfinir des modes d'accès, le stationnement et trouver, peut-être, l'espace qui fait tant défaut à la commune, un lieu de sociabilité, un espace à usages multiples. Nous avons aussi exploré la valorisation du centre ancien et la requalification de l'entrée du village».

CAUE34 : Lorsque la question de la division des grandes parcelles s'est posée, par exemple de la part d'habitants qui souhaitent en céder une partie à leurs enfants, comment avez-vous envisagé techniquement d'y répondre ?

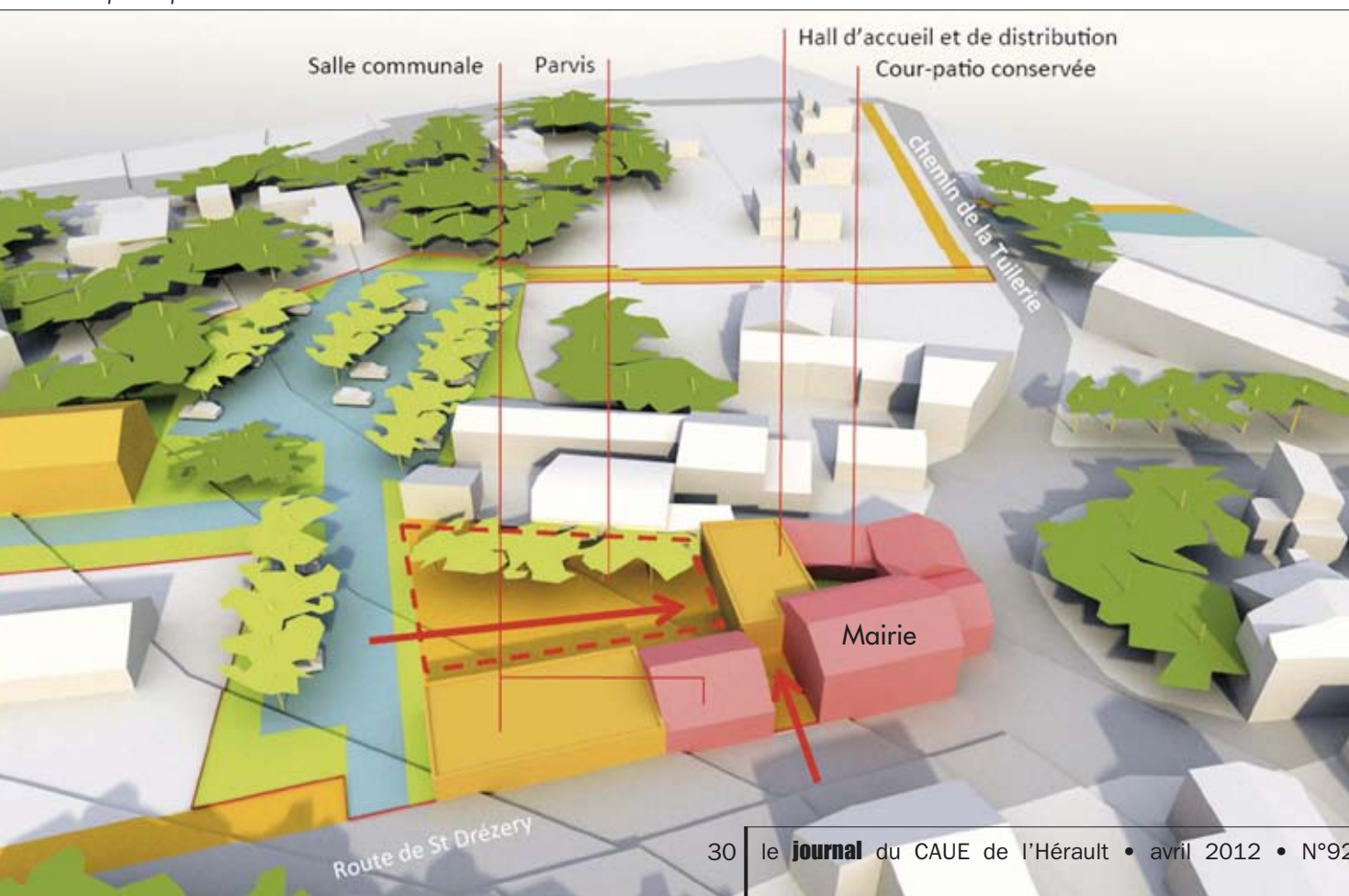
Les potentialités du site de la mairie sont explorées afin de donner une vision prospective de l'amélioration des équipements et des espaces publics autour du centre.

«Les élus avaient déjà réfléchi à ce sujet qui va devoir être traité dans le PLU. Ils souhaitent voir comment les professionnels le posaient et surtout voir formellement ce que cela impliquait. Nous avons travaillé en faisant des simulations, parcelle par parcelle, selon certains critères : accessibilité, surfaces, exposition etc... pour avoir une bonne idée des évolutions possibles. Tout le monde est conscient que c'est une des problématiques majeures qui s'énonce déjà, ici ou ailleurs, avec acuité et qu'il vaut mieux l'anticiper pour ne pas être pris de court en s'exposant à une urbanisation anarchique et incontrôlée».

CAUE34 : Si les études urbaines sont essentielles pour poser les bases d'un projet urbain cohérent, elles ne garantissent pas la qualité du projet final. Quel est votre avis sur ce point ?

«Il me semble qu'il faudrait aller rapidement vers une sécurisation du projet. L'étude urbaine apporte des réponses, pas des projets et s'il n'y a pas de maîtrise du devenir, la réalisation peut aller dans un sens négatif. L'idéal serait de prévoir une mission de suivi des études urbaines».

Propos recueillis par Michèle Bouis - CAUE34



Le chemin de Cornies, à l'image des voies de desserte des extensions urbaines peu investies, pourrait à terme offrir des possibilités de cheminements «doux» associés à une chaussée recalibrée.

© Photo. S. Glazol - CAUE 34



La route de Saint-Drézéry, bordée par la mairie à gauche, débouche sur le centre ancien.

© Photo. S. Glazol - CAUE 34



De petite dimension, le centre ancien offre des ambiances diversifiées à valoriser.

© Photo. S. Glazol - CAUE 34





© Photo : A. Pérez - CAUE 34

Autignac, une étude urbaine pour donner forme au projet communal

*Objectif des élus : partager avec les habitants l'avenir du village,
dans lequel s'inscrivent les projets de chacun.*

Le PLU, dont l'élaboration vient d'être décidée, prendra appui sur ce travail préalable.

Dans le prolongement de la réflexion menée par le CAUE en 2007 sur l'ensemble des bâtiments communaux, l'équipe municipale s'interroge en 2010 sur l'aménagement du territoire communal de façon plus globale. Elle se questionne notamment sur les problématiques liées au logement, à l'espace public, à la maîtrise des extensions futures. Elle envisage aussi de s'engager à terme dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et sollicite à nouveau le CAUE.

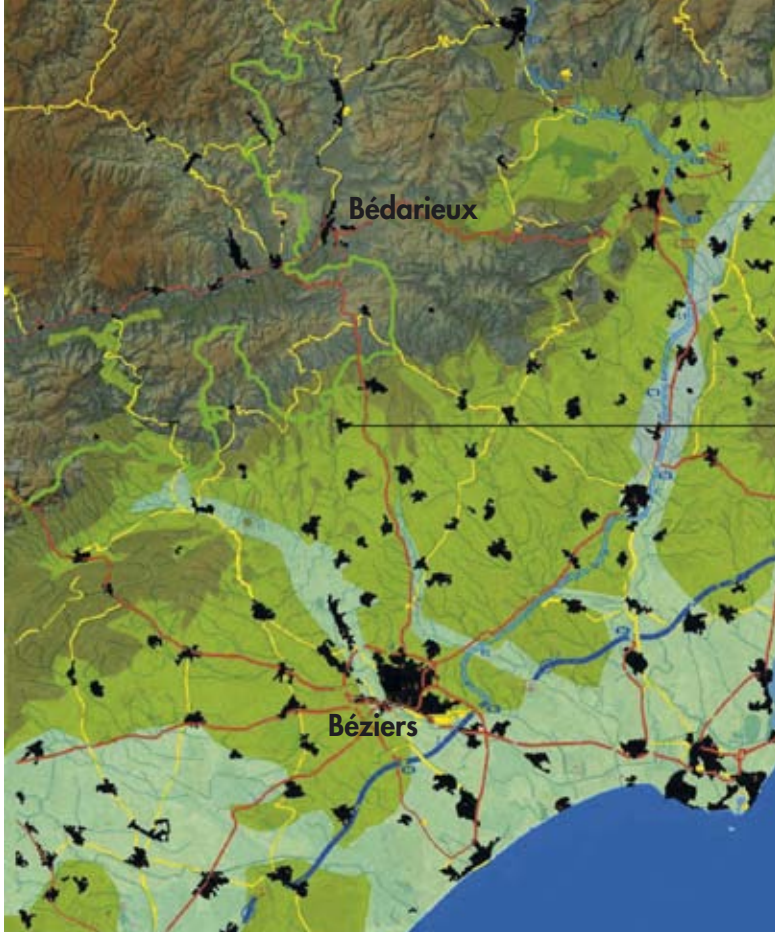
Plusieurs rencontres avec les élus ainsi qu'une reconnaissance sur le terrain ont permis d'effectuer une brève analyse urbaine et de pressentir les enjeux liés aux projets communaux : le fonctionnement du village, le renouvellement urbain, les continuités piétonnes, le paysage... Ces premiers éléments de réflexion ont mis en avant l'opportunité pour la commune de se doter, en préalable à toute décision d'aménagement, d'un

projet urbain global dans lequel viendront s'insérer les différentes opérations.

Le CAUE, avec les élus et en partenariat avec le service Urbanisme du Conseil Général, a défini le contenu d'une étude urbaine qui permettra à la commune d'avoir une vision d'ensemble de l'avenir du village et de donner forme au projet communal.

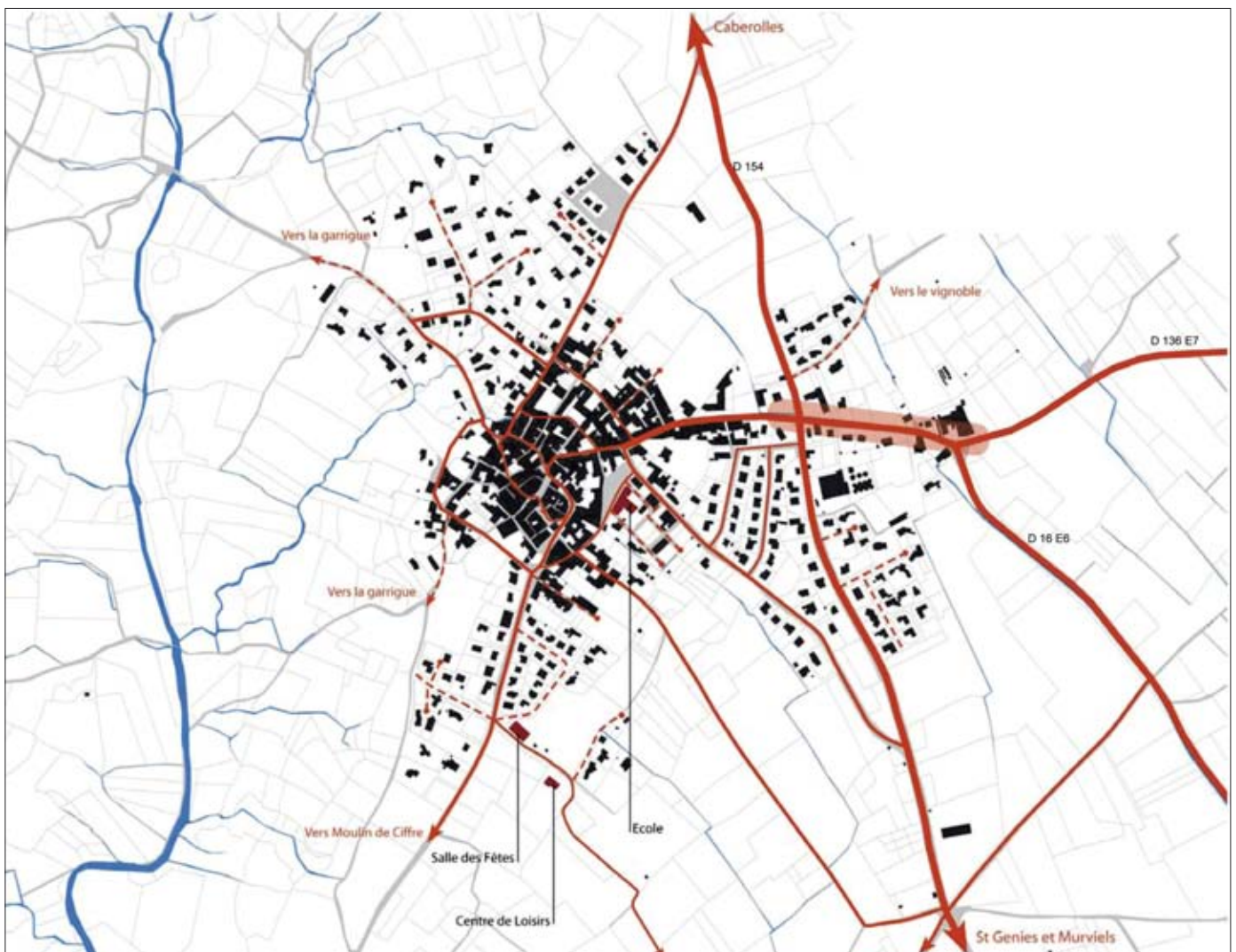
Cette étude a été confiée, après mise en concurrence, à l'agence de Jacques Torres et Laurence Borredon, architectes-urbanistes associés à Jérôme Classe, paysagiste-géographe.

L'élaboration du PLU a été décidée par le conseil municipal fin 2011. Dans l'objectif d'une réelle intégration des propositions de l'étude dans le futur document d'urbanisme, le CAUE organise actuellement, avec le Conseil Général et la DDTM, la sélection de l'équipe en charge du PLU.



Autignac se situe à 20 km au Nord de Béziers et à 16 km au Sud de Bédarieux, à 2 km à l'Ouest de la D909 qui relie ces deux villes. Le village est implanté à la limite entre les premiers contreforts des avants monts au Nord et la plaine viticole au Sud. Le territoire communal se développe à parts égales sur ces deux entités paysagères.

La commune compte aujourd'hui plus de 800 habitants et fait partie de la Communauté de communes Framps 909 qui regroupe 6 communes (Autignac, Fouzilhon, Magalas, Puimisson, Roquessels, Saint-Geniès-de-Fontedit) pour environ 5000 habitants. Autignac fait également partie du Scot du Biterrois qui intègre 87 communes pour environ 250 000 habitants.



Du projet de territoire au projet urbain (2)

Autignac, une étude urbaine

Problématique

Deux voies départementales relient le village à la route par l'Ouest. Elles irriguent le centre, ses commerces, ses équipements et desservent les extensions récentes. Potentiellement structurantes, elles sont, de par leur statut routier, sources de conflits d'usage : vitesse des voitures, circulation piétonne difficile, accès riverain dangereux... Deux autres voies assurent des liaisons du même type, en reliant le centre au plateau sportif au Nord et à la salle polyvalente au Sud. Ces deux équipements ont en commun d'être accompagnés d'espaces libres de taille importante, faiblement aménagés et mettant à mal leur relation avec le centre.

Les récentes extensions du village, sous forme de lotissement ou au gré des opportunités foncières, produisent une urbanisation banalisée, consommatrice d'espace et sans lien avec le village.

Un travail de professionnels

Le travail de l'équipe de concepteurs a, notamment, abouti à l'élaboration d'un plan de référence présenté aux habitants puis affiché en mairie. Ce plan offre une

projection d'Autignac à l'horizon 2030 en proposant la densification de certaines parties déjà urbanisées et de petites opérations venant s'inscrire dans la continuité du village. Ce travail s'est accompagné d'une réflexion sur l'espace public dans le but d'assurer les continuités piétonnes, de renforcer le maillage existant et la relation entre le centre et les extensions, de proposer un centre bourg «libre et apaisé» où le stationnement s'organise en petites aires qui permettent de dégager l'espace partagé...

Des principes de requalification des voies pénétrantes sont proposés. Le resserrement de la chaussée autorise le partage de la voie avec les piétons et le renforcement ou la plantation des alignements d'arbres. Cette trame végétale se poursuit en limite d'urbanisation afin de qualifier les nouvelles lisières du village.

L'équipe a élargi sa réflexion à l'ensemble du territoire communal afin d'appréhender ses caractéristiques et de proposer des pistes d'évolution pour sa valorisation et l'affirmation de son identité : création d'un parc «naturel et urbain» et de circuits piétons, diversification des cultures...

Une concertation efficace

L'équipe Torres-Borredon-Classe a mis en place avec les élus un dispositif de concertation préalable au lancement de l'étude. Le 10 janvier 2011, la présentation d'un pré-diagnostic a précédé l'organisation d'ateliers thématiques avec les habitants, les acteurs et les élus locaux autour de quatre thèmes :

- Le tourisme est-il un levier de développement pour Autignac ?
- Gestion des terres : quel devenir pour les paysages d'Autignac ?
- Est-il souhaitable de développer l'urbanisation à Autignac ?
- Comment vit-on à Autignac ?

Plusieurs dizaines de personnes sont venues ce jour-là donner leur avis, leur vécu, leurs observations... Les propos recueillis lors de cette soirée apparaîtront ensuite dans le diagnostic final. Ils sont identifiés par un logo qui accompagne les citations. En octobre 2011, l'équipe expose aux habitants une synthèse de l'étude dans le cadre d'une présentation publique.

Le 10 janvier 2011, échange entre Laurence Borredon (debout), Jacques Torres (à gauche) et les habitants sur le thème de l'urbanisation d'Autignac



Gros plans sur des sites à enjeux

Chaque quartier ou site à enjeux a fait l'objet d'une approche plus détaillée, accompagnée de préconisations illustrées par des photos d'opérations similaires jugées exemplaires.

Dans le cœur du village, l'îlot Jourfier, 2000 m², a aussi bénéficié d'une approche spécifique. Cette propriété agricole, composée notamment d'une ancienne cave de vinification érigée sur trois niveaux, d'une cour intérieure, d'un préau et d'un bâtiment à usage principal d'habitation a été acquise par la commune en vue d'y installer des équipements publics mieux adaptés qu'actuellement.

La réflexion, menée par le CAUE en 2007, a permis d'appréhender la reconversion de l'îlot au regard de l'ensemble du patrimoine bâti communal et de mesurer les implications urbaines liées à cette reconversion.

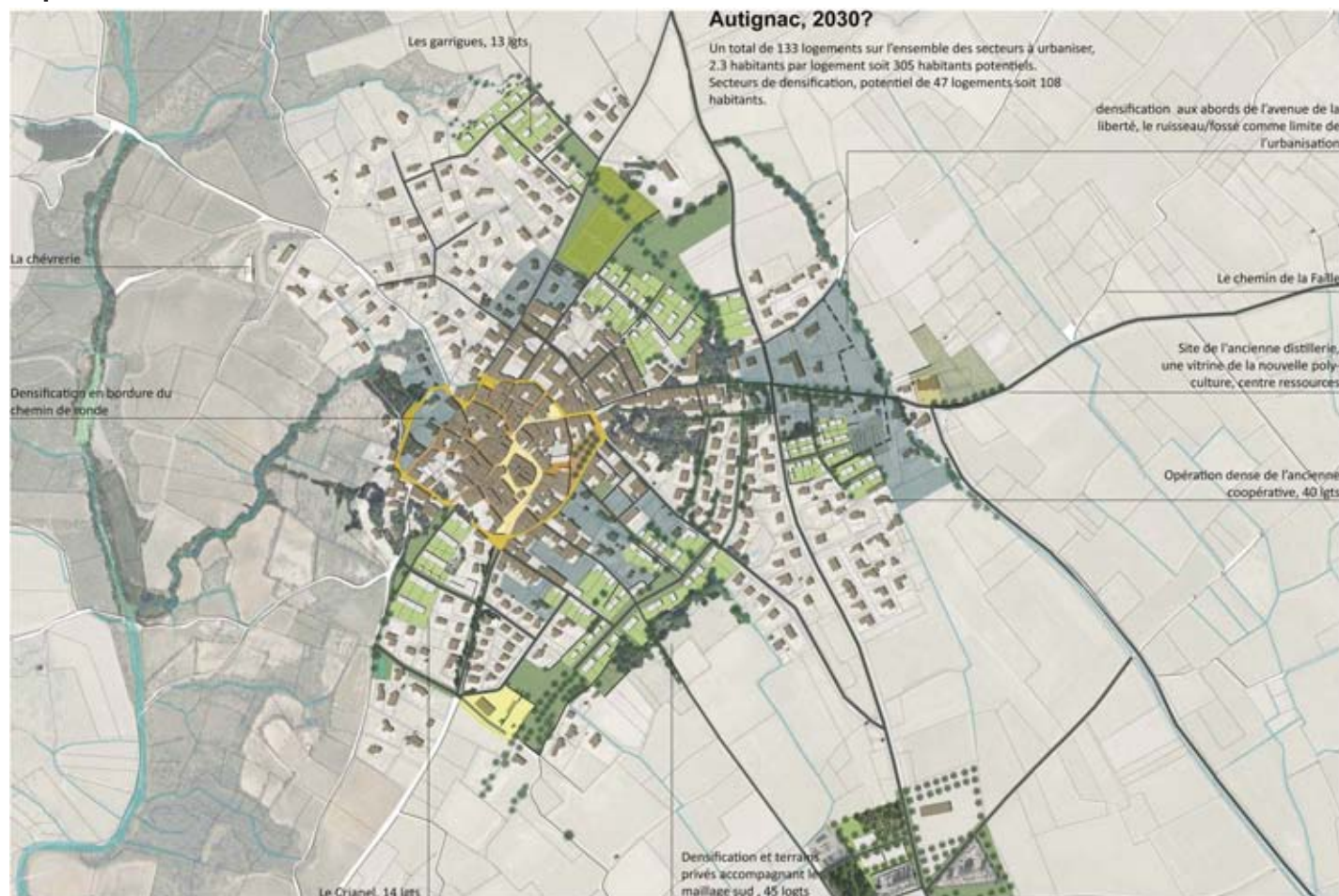
Cette réflexion s'est poursuivie par une mission de programmation architecturale pour la restructuration de l'îlot Jourfier, confiée à Pierre Cabanis architecte-programmiste. Son déroulement, parallèlement à l'étude urbaine, a permis d'apporter la dimension urbaine complémentaire à la démarche de projet architectural. La municipalité s'oriente, aujourd'hui, vers l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre, avec l'assistance du programmiste et du CAUE.



L'îlot Jourfier, un espace public en terrasses et des équipements, liens entre la place du 14 juillet et la place Jules Ferry

Alain Pérez - CAUE34

Le plan de référence



Conférences

«Cafés Patrimoine & Architectures»

Organisé par l'Association Patrimoine et Architectures en partenariat avec la Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon.

16 mai 2012 : «L'architecture et les métiers de la construction» par Jean-Yves Quay, architecte à Lyon.

6 juin : «Écouter la ville et agir sur l'environnement sonore» par Henri Torgue, chercheur au Centre de recherche sur l'espace sonore de Grenoble.

A 19 h, au Café Riche, 8 Place de la Comédie à Montpellier. Tél : 04 67 54 71 44.

Rens. : Association Patrimoine et Architectures : www.patrimoine-architecture.com

«Les Carlier, Architectes en Languedoc-Roussillon de 1870 à 1950»

Conférence organisée par la Maison de l'architecture Languedoc-Roussillon dans le cadre de son travail de recherche sur l'agence d'architecture Carlier.

Le 23 mai à la Salle Pétrarque à 18h.

Prog. et Rens. : www.maisonarchitecture-lr.org
Tél : 04 67 73 18 18.

«Café Climat»

Organisé par l'Agence Locale de l'Énergie de Montpellier.

12 juin 2012 : «Évitez la douche froide ! Chauffe-eau solaire ou thermodynamique ?»

A la Salle Bagouet, Esplanade Charles De Gaulle, Montpellier (à 18h30).

Rens. : ALE. Tél : 04 67 91 96 96.

www.ale-montpellier.org

Ou Nicolas Cattin. Tél : 04 67 91 96 93.

Colloque/Congrès

«Journées d'études Patrick Geddes»

Colloque consacré au biologiste et botaniste écossais (1854-1932), esprit novateur dans de nombreux domaines, entre autres l'urbanisme et l'éducation. Il fonda en 1924 le Collège des Écossais à l'Université de Montpellier, résidence universitaire internationale, conçue comme espace de vie et d'étude, destinée à mettre en œuvre ses idées. Ces journées, organisées par Sabine Kraus, architecte et doctorante en Histoire et Civilisations, se tiendront **du jeudi 10 au vendredi 11 mai** au Collège des Écossais. Entrée libre sur réservation : journees.geddes@gmail.com ou 04 67 54 96 69.

«Patrimoine et développement en Euroméditerranée : pour un littoral durable»

Congrès organisé par Cobaty Montpellier-Méditerranée dans le cadre d'Euromed 2012. Comment concilier sauvegarde des milieux naturels et nécessaire développement touristique ?

Les 25-26 et 27 mai au Corum à Montpellier. Tél : 04 67 99 88 88.

E-mail : cobaty-montpellier@wanadoo.fr

Rens. : www.cobaty.org

Manifestation

«Environnement et santé : des enjeux, des défis»

Ensemble d'évènements organisés par la Maison Départementale de l'Environnement **jusqu'à fin juin 2012**. Expositions, conférences, sorties, ateliers sont proposés à

Prades ainsi qu'à l'antenne d'Olargues. A voir, entre autres, l'exposition «Maison et santé» réalisée par le CAUE de Haute-Garonne. Programme complet :

MDE. www.herault.fr/environnement

Tél Prades : 04 99 62 09 40. Tél Olargues : 04 67 97 88 01.

Visites

«Visites de sites avec les EIE de l'Hérault»

Visites de terrain organisées par les Espaces Info Énergie à l'adresse de tous les publics. Inscription vivement conseillée.

11 mai, 15 h à Lattes : Visite de jardins secs.

Tél : 04 67 91 96 91.

12 mai, 10h à Usclas-du-Bosc : Visite d'une maison bioclimatique. Tél : 04 67 13 80 94.

12 mai, 10 h à Riols : Visite d'une maison équipée d'une pompe à chaleur géothermique.

Tél : 04 67 95 72 21.

9 juin, 10h à Grabels : Visite de 6 maisons à ossature bois en cours de labellisation BBC.

Tél : 04 67 91 96 91.

16 juin, 10h à Hérépian : Visite d'une maison BBC avec isolation par l'extérieur. Tél : 04 67 95 72 21.

23 juin (Journées de l'énergie renouvelable) à 10h à Fabrègues : Visite d'une maison rénovée.

Tél : 04 67 91 96 91.

Expositions

«Paul Kozłowski, Camille Fallet, Florent Mulot, révélateurs d'architecture et de lumière»

Plongée dans l'univers de ces photographes d'architectures, de paysages littoraux et urbains.

Du 10 mai au 2 juin à la galerie La Fenêtre

27 rue Frédéric Peyson à Montpellier.

Rens. : www.la-fenetre.com

«Yves Bélorgey : Peintures sur Dessins»

De ses voyages dans les banlieues des grandes métropoles, Y. Bélorgey ramène des photographies d'immeubles, son thème de prédilection, pour les transformer en peintures et dessins de grand format. Ses œuvres portent un regard singulier sur l'espace urbain habité.

Jusqu'au 10 juin au Musée Régional d'art Contemporain de Sérignan. Tél : 04 67 32 33 05.

Rens. : <http://mrac.languedocroussillon.fr/>

Documentation

Dernières acquisitions du CAUE34

• Architectures Volume 7, Coffret 6 DVD, Arte, 2011

• Architecture now ! 8, Philip Jodidio, Ed. Taschen, 2012

• Contre l'architecture, Franco La Cecla, Ed. Arlea, 2011

• Montpellier International Business Incubator / Emmanuel Nebout, Margot Guislain, Ed. Archibooks, 2011

• Ceux que j'ai (déjà) construits : 20 ans, 20 bâtiments, Manuelle Gautrand, Ed. Archibooks, 2011

• Architectes / Lauréats du Pritzker Price / 30 ans de création, Grace Ong-Yan, Ruth Petalson, Ed. La Martinière, 2011

• Le mémento des concours d'architecture dans les collectivités territoriales, Agnès Curat, Ed. Eyrolles, 2011

• Le concours de maîtrise d'œuvre : dispositions réglementaires et modalités pratiques d'organisation, Gérard Lamour, MIGCP, 2012

• Metrobasel, Jacques Herzog et Pierre De Meuron, Ed. ETH Studio, 2010

• L'architecture de la Reconstruction, Gilles Plum, Ed. Nicholas Chaudun, 2011

• Grands ensembles en situation : journal de bord

de quatre chantiers, Sandra Parvu, Ed. Métis Presses, 2011

• Anvers, faire aimer la ville, Ariella Masboungi, Ed. Le Moniteur, 2011

• Projets urbains durables : stratégies, Ariella Masboungi, Ed. Le Moniteur, 2012

• La tentation du bitume : où s'arrêtera l'étalement urbain ?, Eric Hamelin, Olivier Razemon, Ed. Rue de l'Echiquier, 2012

• Le piéton dans la ville : l'espace public partagé, Jacques Terrin, Ed. Parenthèses, 2011

• Ma ville en vert : pour un retour de la nature au cœur de la cité, Collectif, Thames & Hudson, 2011

• Architecture végétale, Jean-François Daures, Ed. Eyrolles, 2011

• Créer un jardin méditerranéen sans arrosage, Jean-Jacques Derboux, Ed. Ulmer, 2012

• Le paysage en préalable : Michel Desvigne, Grand Prix de l'Urbanisme 2011, Ariella Masboungi, Olivia Barbet-Massin, Ed. Parenthèses, 2011

• Paysages d'avenir : les créateurs des espaces de demain, Tim Richardson, Ed. Actes Sud, 2012

• Tracés, Allain Provost, Ed. Ici Consultants, 2011

• Histoire des plantes qui ont changé le monde, Michele Bilimoff, Ed. Albin Michel, 2011

• La réhabilitation énergétique des logements, Catherine Charlot-Valdieu, Philippe Outrequin, Ed. Le Moniteur, 2011

• Le manifeste negawatt : réussir la transition énergétique, Thierry Salomon, Marc Jedliczka, Yves Maignac, Ed. Actes Sud, 2012

• Montpellier, balades et découvertes, Marie Susplugas, Claude Bertrand, Alcide Editions, 2011

• Terroirs viticoles : paysages et géologie en Languedoc, Jean-Claude Bousquet, Ed. Ecologistes de l'Euzière, 2011

• Du negafol à la barraca : le patrimoine maritime en Languedoc-Roussillon, Hélène Palouzié, Christian Jacquelin, Michel Descossy, Drac LR, Coll. Duo/monuments/objets, 2011

• Images oubliées du Moyen Âge : les plafonds peints du Languedoc-Roussillon, Monique Bourin, Bernard Sournia, Jean Nougaret, Benoît Brouns, Drac LR, Coll. Duo/monuments/objets, 2011

• La restauration de la façade sud du château de Capestang, Hérault, Collectif, Drac LR, Coll. Duo/monuments/objets, 2011

• Peintures murales du Roussillon et de la Cerdagne, Collectif, Drac LR, Coll. Duo/circuits/découvertes, 2011

Président de la publication
Michel Guibal, président du CAUE de l'Hérault



19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier
Tél. 04 99 133 700 • Fax. 04 99 133 710
Mail : caueherault@caue34.fr
<http://herault.caue-lr.org/> • <http://www.caue-lr.org/>

Journal téléchargeable sur le site du CAUE34

Document imprimé avec de l'encre végétale sur papier couché moderne
saliné fabriqué à partir de pâte sans chlore - PEFC
Imprimerie Atelier Six 04 67 63 52 00
Tirage 2 000 ex. / N° ISSN 2106-8461

